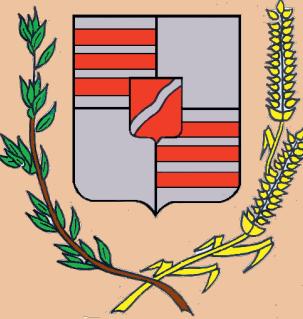
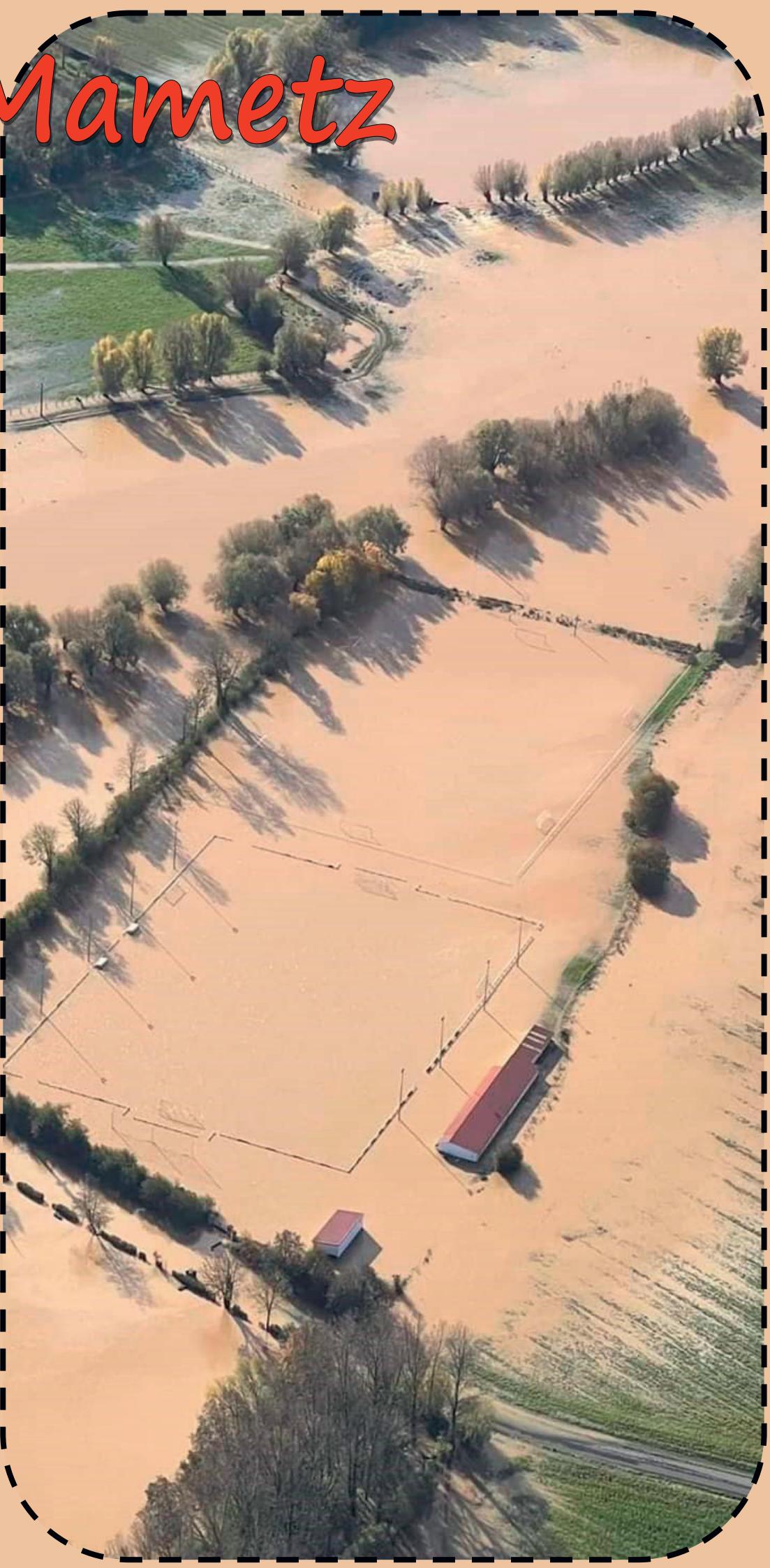


# Mametz



J  
O  
K  
V  
I  
E  
R  
2  
0  
2  
4

# Sommaire

Mot du Directeur Général des Services	pages 4/5
Finances	pages 6/7
Action sociale	pages 8/11
Urbanisme	pages 12/13
Travaux	pages 14/19
Environnement	pages 20/25
Ecole/Jeunesse	pages 26/35
Culture	pages 36/38
Histoire	pages 42/45
Commémorations/Manifestations	pages 46/47
Fêtes	pages 48/57
Associations	pages 58/64
Réserve communale de sécurité civile	page 65
Commerces	page 66
Incivilités	pages 67/68
Etat Civil du 16.12.2022 au 15.12.2023	pages 69/72
Calendrier des Fêtes 2024	pages 73/75
Infos pratiques	pages 76/80

# **Edito du Maire**

Chères Mametzien, Chers Mametziens,

Ma première année en qualité de Maire s'achève. Je veux encore une fois vous remercier pour la confiance que vous nous avez faite en votant pour l'équipe municipale aujourd'hui en place.

Depuis l'an dernier j'ai pris mes marques. J'apprécie de pouvoir travailler au quotidien avec une équipe municipale compétente et concernée, un conseil municipal impliqué et actif et vous, très chers concitoyens dès que vous faites appel à nous. Tous ensemble nous n'avons qu'un seul objectif : œuvrer pour faire vivre et prospérer notre belle commune. En tant que Maire, je me réjouis de pouvoir donner l'impulsion nécessaire à la réalisation de tous les projets, d'être à l'écoute de tous nos concitoyens qui en ont besoin, de les aider au mieux et de faire ainsi de Mametz une commune où il fait bon vivre ensemble et où je l'espère, vous aimez vivre. Concernant les travaux en cours de l'équipe municipale, le projet le plus important de cette année est, comme vous le savez, le « S » de Marthes, passage dangereux qu'il est temps de sécuriser. Ainsi, la voirie va être élargie et une zone piétonnière ainsi qu'une bande cyclable y verront le jour. Une clôture afin de délimiter l'espace chaussée, voie piétonne et cyclable a déjà été mise en place. Nous avons obtenu l'accord financier d'Enedis pour l'enfouissement de nos réseaux filaires, les travaux sont prévus au début du printemps prochain. Nous venons de réceptionner les appels d'offres. Le projet est donc en bonne voie, et je l'espère, verra son aboutissement d'ici fin 2024.

Notre village s'agrandit et je m'en réjouis. Comme vous avez pu le constater, de nouveaux habitants s'installent au « clos fleuri ». Ce qui me donne ici, l'opportunité de vous informer que le prochain recensement de la population aura lieu dans notre commune du 18 janvier au 18 février 2024. Vous trouverez tout le détail concernant le recensement à la page 78 du bulletin.

Bien évidemment, et je le regrette, mais il me faut l'évoquer ici les inondations qui ont sévies sur notre territoire récemment. Les différentes crues de novembre ont malheureusement touché un certain nombre de foyers mametziens. Les membres du conseil municipal et moi-même avons fait de notre mieux pour leur apporter notre soutien et leur venir en aide en mettant à leur disposition les équipements de la commune qui leur étaient nécessaires et en prêtant main-forte au moment où ils en ont eu le plus besoin.

Suite à ces événements, j'ai adressé à la Préfecture une demande pour que la commune puisse être reconnue « en catastrophe naturelle ». Nous avons obtenu cette classification. De cette façon, nos concitoyens sinistrés pourront être plus facilement indemnisés par les assurances. Pour le moment, tout n'est pas complètement réglé et je voudrais qu'ils sachent que le conseil municipal et moi-même avons pour eux une pensée émue. Malgré ces douloureux événements, nous étions en novembre, mois des commémorations de l'armistice de la Grande Guerre. La cérémonie du 11 novembre 2023 s'est déroulée au monument aux morts de Marthes et nous avons, comme il se doit, rendu hommage à tous nos concitoyens morts pour la France. En 2024, les cérémonies de commémoration se tiendront à Crecques. Ainsi, comme chaque année, les commémorations se font successivement autour de chacun des 3 monuments aux morts de la commune (2024 Crecques, 2025 Mametz, 2026 Marthes). De cette façon, aucun des habitants des 3 hameaux qui constituent aujourd'hui la commune de MAMETZ, morts pour la France, ne tomberont dans l'oubli et recevront tour à tour l'hommage qui leur est dû au regard de leur sacrifice.

Pour conclure, il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024 pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Que 2024 soit pour vous source de joie et de prospérité et comme il est devenu coutume de dire depuis quelque temps « Prenez soin de vous ».

**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024**

**L'entraide est la plus grande force de l'Humanité.**

Mahatma Ghandi

**Laurence FENES LALOY**

Maire de MAMETZ

# Mot du Directeur Général des Services

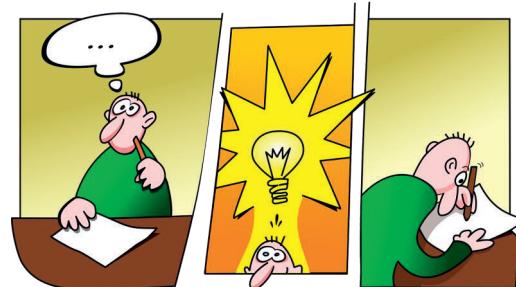
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

*Si vous le permettez, je voudrai d'abord avoir une pensée pour Monsieur Sébastien FILBIEN, agent communal qui nous a quitté. Il aimait sa commune qu'il cheminait régulièrement.*

Une année 2023 qui s'achève dans un contexte géopolitique très perturbé, incertain laissant planer de nombreuses menaces : la guerre en Ukraine, à Gaza après le massacre perpétré en Israël....

C'est aussi une année de catastrophes naturelles où la commune n'a pas été totalement épargnée.

Après la tempête Ciaran du 2 novembre, est venu le phénomène conséquent d'une pluviométrie très abondante et continue entraînant sur l'ensemble des bassins versants de nombreuses inondations.



Le « chemin des Etiais » a été inondée. La « rue du stade » a été coupée à la circulation comme un peu plus tard la « rue du moulin ». Des habitations ont été inondées et quelques personnes ont dû être relogées.

Sous l'autorité de Madame le maire, une surveillance a été opérée, des sacs de sable distribués et avec l'aide de quelques élus une maison débarrassée dimanche... Un repas a été servi à la cantine pour un foyer sinistré.

Madame le maire a, au nom de la commune, demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune. L'arrêté ministériel du 14 novembre 2023 a validé cette demande.

C'est pourquoi, les élus envisagent la constitution d'une liste de matériels et de bénévoles possibles à mobiliser en cas de besoin. Ce qui pourrait compléter ou étoffer la mission de la réserve civile communale.

La solidarité s'est exercée sous de multiples formes. Le département et la région ont mis en place un dispositif pour prendre en charge les 380 euros de franchise.

Les services de l'Etat, des secours, des collectivités locales comme les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer sont venus en aide auprès des nombreux sinistrés et cela aura nécessairement un impact financier et budgétaire conséquent pour la communauté d'agglomération.

Rappelons aussi que l'Etat a mis en place un fonds pour racheter les maisons....

L'impact risque aussi de se fixer sur les assurances. Les administrés mais aussi les collectivités sont concernés.

Lorsque les sinistres sont lourds se répètent ou présentent un niveau élevé de se reproduire, les assureurs n'hésitent pas à résilier les contrats, à présenter de nouvelles conditions avec moins de garantie et des relèvements de franchise ou d'exclusions de garanties.

Même une collectivité territoriale ou locale peut connaître de grandes difficultés à trouver un assureur et quand c'est le cas parfois les conditions tarifaires sont très lourdes. Cela peut conduire à s'interroger à l'intérêt ou non de déclarer un sinistre au risque de ne plus trouver d'assureur.

La commune a subi comme beaucoup la flambée de la facture énergétique et a du prendre quelques mesures pour en limiter l'impact. Les occupations de la salle paroissiale ont été limitées et délocalisées à la salle du millénaire ou à la maison des associations. La durée de l'éclairage public a été réduit, et une surveillance des consommations mise en place par un relevé de compteur pour notamment détecter les consommations anormales.

Tout ceci sans réduire les activités et avec un minimum de contraintes ou de gênes. La commune est ainsi parvenue à faire face à cette flambée des prix qui risquent fort de s'installer dans la durée.

Les taux d'imposition communaux dans un contexte de forte inflation n'ont pas été augmentés par choix et aussi pour ne pas accentuer les difficultés des administrés confrontés aussi à ce contexte compliqué.

La commune veille à faire face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et à une contrainte budgétaire resserrée.

Il devient ainsi encore plus nécessaire de veiller à une bonne gestion orientée vers le long terme et cela peut vouloir dire revenir à des travaux moins visibles, plus basiques pour améliorer le bien être de tous.

C'est dans cet optique que Madame le maire a annoncé au conseil sa volonté de porter une attention plus poussée pour le curage des fossés.

Ce qui doit amener à une réflexion sur les investissements et aménagements futurs toujours dans l'intérêt communal.

Mais cela ne remet pas en cause la poursuite d'investissements plus conséquents comme l'aménagement de la R.D.130 (la rue de la Plaine) qui consistera à élargir la voie, à créer une bande pour les piétons et les cyclistes et améliorer ainsi la sécurité. Les travaux doivent débuter dans la première partie de l'année 2024. Des travaux qui s'exécuteront avec l'accompagnement financier de l'Etat, du Département, et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Pour cela, nous devons tous être unis avec empathie en œuvrant dans une action guidée par le seul intérêt communal en faisant preuve de solidarité. C'est ainsi que nous pourrons faire face aux nombreux défis qui se présentent.

Je souhaite pour ma part que nous retrouvions les bases des savoirs et des connaissances fondamentales, la tolérance en bannissant toutes les dérives radicales et extrêmes qui ne véhiculent que le chaos et l'exclusion.

Ma pensée va à l'ensemble de ceux qui connaissent de nombreuses difficultés économiques, sociales, aux malades et à ceux qui portent un handicap.

La richesse est multiple, et je crois à la vertu des différences au-delà des apparences souvent trompeuses et superficielles.

Enfin, restant à votre écoute et service, je vous souhaite à tous et toutes, et à vos proches tous mes vœux pour cette nouvelle année en ayant une pensée particulière pour les sinistrés et les plus démunis.

**Pascal MARANGONY**

Directeur Général des Services

# Finances

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont en augmentation de 10% par rapport à 2022 soit 950 K€ ; ceci est le résultat des hausses de prix sur l'ensemble des produits et prestations. Les recettes quant à elles n'ont malheureusement pas suivi cette inflation et avoisineront les 1 100 K€.

L'an dernier, je vous ai évoqué l'explosion des charges énergétiques communales, un tarif multiplié par 1.5 pour l'éclairage public et par 3.5 pour l'électricité de nos bâtiments. La politique de l'autruche n'est pas la nôtre, se lamenter ne sert à rien ! Alors qu'avons-nous décidé :

1 – Diminuer nos consommations avec une communication forte auprès de tous nos employés, notre école et toutes nos associations et je les remercie tous pour leurs compréhensions et collaborations. Le déplacement de certaines associations a permis de fermer la salle paroissiale cet hiver donc consommation 0.

2 - Remplacer certains éclairages par des leds et de vieux radiateurs électriques notamment aux vestiaires du stade André Delannoy. La mise en place d'un suivi hebdomadaire de tous nos compteurs électriques afin de suivre la moindre dérive et donc de pouvoir avertir de suite les responsables qui ont tous bien compris l'enjeu.

3 – Organiser un sondage le jour des élections législatives (députés) vous avez confirmé à 90 % (521 votants) le choix d'éteindre l'éclairage public de 23 H à 4 H ce qui nous a permis de stabiliser ce poste.

Le calcul mathématique du budget « énergie électrique » donnait 60 K€. Avec les mesures prises nous aurons une facture de 40 K€ ce qui est énorme mais tout de même un tiers d'économie. La rénovation du deuxième logement ex-presbytère de Mametz s'est achevée en octobre pour un coût de 56 K€.

Nous avons remplacé 2 portes à la salle du millénium et une au vestiaire du stade André Delannoy pour 20 K€.

Le remplacement de notre serveur informatique « mairie » a été effectué ainsi que le renforcement de notre protection contre les attaques numériques. Du matériel informatique école : tablettes des CM2, ordinateur directeur, vidéoprojecteur et onduleur. La commune s'est munie d'un logiciel « gestion cimetière ». L'ensemble de ces équipements informatiques représente un coût de 20 K€.

L'espace multigénérationnel derrière la mairie est bien engagée, ce dossier représentera 140 K€ d'investissement. Merci à Sandy Payen et sa commission « environnement et sport » ainsi que l'équipe technique communale pour leur implication mais il restera à finaliser !

Bien évidemment ces travaux sont en partie subventionnée par l'état via la DETR et les amendes de police ; le Département via le FARDA, le FIEET ou l'APRT ; la CAF ; la FDE ; la CAPSO via les fonds de concours et la dotation d'investissement. Toutes ces aides ont permis d'obtenir 550 K€ en 4 ans et nous espérons 400 K€ sur 2024 et 2025 et je remercie vivement tous ces organismes sans qui nous ne pourrions pas financer ces travaux.

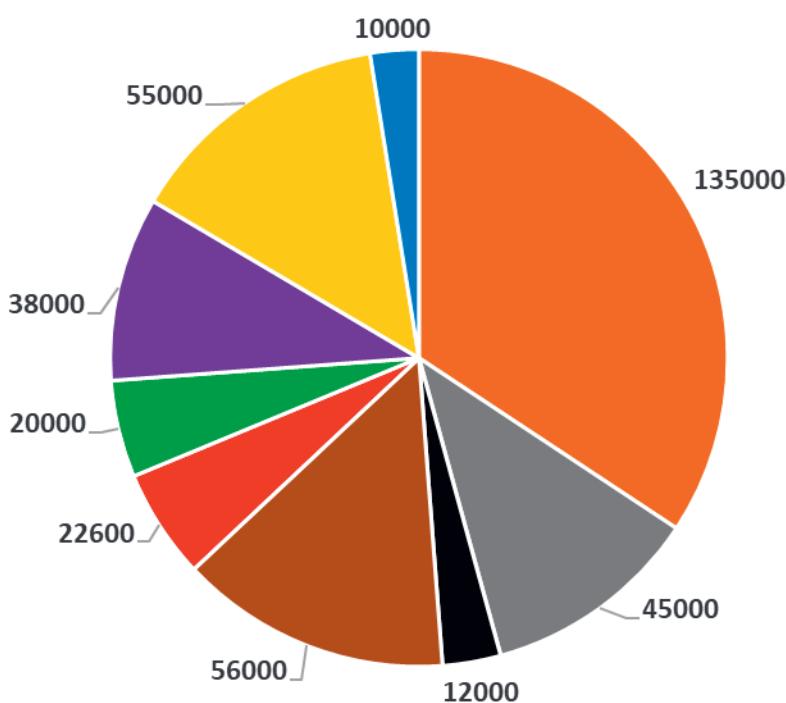
Le dossier du S de Marthes est validé et financé donc pas de prêt cette année. La commission d'appels d'offres s'est tenue le 20 décembre et la part communale finale devrait avoisiner les 450 K€ si nous obtenons toutes les subventions demandées.

# ENDETTEMENT MAMETZ



La dette communale fin 2023 s'élevait à 875 K€ soit un ratio de 430 €/hab en comparaison à une moyenne de 650 €/hab pour la même strate de population.

## INVESTISSEMENT



L'investissement total 2023 a été d'environ 400 000 €.

Dans ce contexte inflationniste, je laisse donc le voyant des finances à l'orange !

Bonne année et surtout bonne SANTE !

**Philippe Machen**

1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances  
et de la Communication

# Action Sociale



## Le Programme anti chute

La sécurité et le bien être de nos aînés sont des priorités cruciales et ce programme vise à réduire les risques de chutes qui peuvent avoir des conséquences graves.

Nous avons été sollicité par la Maison Sport-Santé de l'Audomarois missionnée par le Ministère de la Santé et de la Prévention afin de proposer dans notre commune un **programme "Anti chute"** destiné à **personnes séniors**. Celui-ci, entièrement gratuit, répond à l'enjeu public de réduire de 20% les décès pour chutes des personnes âgées de plus de 65 ans.

La région Hauts de France est la 5ème région la plus touchée avec 12 893 chutes et 853 décès. Une réunion d'information a été organisée le 25 mai où 27 personnes étaient présentes. Elle consiste en une première séance « d'information » suivie d'une séance d'apprentissage de la méthode « se relever en toute sécurité », de 4 séances de renforcement musculaire, de 4 séances de gym douce et d'un bilan final test de la méthode « se relever en toute sécurité ». Une prochaine réunion aura lieu mi février. N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la Mairie.



Le Truck SOLIHA

Le 6 octobre était présent sur notre commune **le Truck SOLIHA**, maison « ambulante » qui permet à tous de découvrir des trucs et astuces afin d'améliorer son confort à la maison et faire des économies.

## Objectifs :

- Mettre à disposition des territoires un outil de prévention pour le maintien à domicile des personnes âgées,
  - Promouvoir les solutions et aides innovantes dans l'habitat permettant de mieux vieillir chez soi et faire des économies d'énergie,
  - Prévenir les risques d'accidents domestiques,
  - Lutter contre la précarité énergétique des séniors,
  - Accompagner les personnes âgées et les populations isolées dans l'aménagement.



Nous les avons sollicité pour leur retour dans notre village en 2024.

**Vanessa PROVENCE**  
Conseillère déléguée aux aînés



## Le Colis des Aînés 2022

En 2022 comme l'année précédente, j'avais organisé la confection du colis des aînés.

Mais comme vous le savez, avec mon élection de Maire, il m'a fallu mettre en route Madame Vanessa PROVENCE, Conseillère Déléguée aux Ainés, qui s'en charge depuis 2023.

C'est donc conjointement et avec l'aide d'une équipe de conseillers mais aussi les membres du C.C.A.S. déjà bien rodés à l'exercice que nous avons confectionné 82 colis « couples » et 143 colis « une personne ».

Je tiens à remercier chaque bénévole pour la confection, la distribution de ces précieux colis tant attendus par nos aînés. Mais aussi les aînés qui nous ont fait parvenir une carte de remerciement, à l'issu de cette distribution.

Vos messages et vœux ont été très appréciés par nos dévoués bénévoles. Et je vous en remercie chaleureusement.

Je souhaite que le colis des aînés 2023 soit reçu avec le même enthousiasme.

Très bonne dégustation à tous nos aînés.

**Laurence FENES LALOY**  
Maire





## Le Repas des employés



gourmandises de la boulangerie Vieillard.

Nous avons une pensée toute particulière pour notre ami Sébastien FILBIEN présent lors ce repas.

Le repas des employés a eu lieu le 28 avril sur le thème du Printemps.

Nous étions tous réunis pour un moment chaleureux et convivial. Les employé(e)s, les membres du Conseil Municipal et leurs conjoint(e)s, quelques bénévoles du C.C.A.S. et Madame le Maire y ont été conviés.

Nous avons pu partager autour de cette table un bon repas concocté par les traiteurs de la boucherie Aux Enfants ainsi que quelques

**Vanessa PROVENCE**

Conseillère déléguée aux aînés



## La Banque alimentaire

Cette année la banque alimentaire s'est mise à l'heure de l'informatique puisque tous les stocks sont aujourd'hui gérés sous l'impulsion de Monsieur Guy MOREL via le logiciel en ligne de la banque alimentaire nationale « TICADI ».

Cette amélioration logistique a permis de soulager les bénévoles qui s'investissent sans relâche pour la préparation, l'organisation et la distribution des colis.

**Je veux ici les remercier pour leur dévouement, leur implication et leur efficacité.**

L'inflation mais aussi les désastreux épisodes climatiques de fin d'année, ont eu raison de la collecte nationale organisée comme chaque année par la banque alimentaire.

En effet, malgré la communication sur le tableau d'affichage numérique de la commune, la participation de l'école, de « Vival », notre supérette locale et bien évidemment des Mametziens, cette année, 45 kg de denrées alimentaires ont pu être collectés contre 107 kg l'an dernier.

Ce qui reflète bien les effets néfastes produits par la crise économique que nous traversons.

Toutefois, grâce aux dons des Mametziens, les familles bénéficiaires ont eu la joie de pouvoir bénéficier de chocolats et autres douceurs gustatives. Joie partagée par les bénévoles qui ont pu leur offrir ce petit plaisir.

Alors nous ne baissions pas les bras et l'année prochaine tous ensemble, nous ferons encore mieux pour eux.

**Encore merci pour votre générosité.**

**Laurence FENES LALOY**  
Maire



# Urbanisme

## → Certificat d'urbanisme d'information/Certificat d'urbanisme opérationnel

Pour	Demandeur	Délai d'instruction à compter de son dépôt en mairie ou sur la plateforme
● Connaître les règles d'urbanisme la parcelle : zonage..., les taxes et les servitudes (CU d'information)	Le propriétaire ou toute autre personne intéressée par la parcelle	1 mois (CU d'information)
● Être informé du caractère réalisable ou non de l'opération projetée (CU opérationnel)		2 mois (CU opérationnel)

Durée de validité et prorogation : **18 mois**, possibilité de solliciter par lettre à la mairie une prorogation 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme pour une durée de 1 an.

## → Déclaration préalable

Pour	Demandeur	Délai d'instruction à compter de son dépôt en mairie ou sur la plateforme
● Être autorisé à entreprendre des travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire : pose de vélux, ravalement de façade, modification de l'aspect extérieur...	* Propriétaire(s) du terrain ou leur mandataire (personne chargée par une autre de la représenter et d'agir en son nom) * l'acquéreur du bien * les entreprises autorisées par le ou les propriétaires à effectuer les travaux	1 mois Si le dossier est incomplet, à la réception de la lettre demandant des pièces complémentaires, vous disposez de 3 mois pour les communiquer et ce n'est qu'à compter de la complétude du dossier que l'instruction d'un mois démarre.

Durée de validité et prorogation : **3 ans**.

L'autorisation d'urbanisme est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

Lorsque la déclaration porte sur un changement de destination ou sur une division de terrain, la décision est périmée si ces opérations n'ont pas eu lieu dans les 3 ans.

Le délai de validité peut être prolongé 2 fois pour 1 an si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé. Vous devez en faire la demande 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initial de votre DP (ou avant l'expiration de votre 1ère demande de prolongation). Cette demande doit être adressée sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en mairie. À réception de votre demande, la mairie a 2 mois pour vous répondre. La prolongation est accordée si vous ne recevez pas de réponse dans ce délai.

## → Permis de construire

Pour	Demandeur	Délai d'instruction à compter de son dépôt en mairie ou sur la plateforme
● construire un bâtiment ou réaliser certains travaux sur une construction existante.	* Propriétaire(s) du terrain ou leur mandataire (personne chargée par une autre de la représenter et d'agir en son nom) * l'acquéreur du bien * l'entreprise autorisée par le ou les propriétaires à effectuer les travaux	2 mois pour une maison individuelle/ 3 mois pour les autres projets. Si le dossier est incomplet, l'administration peut dans le délai d'un mois réclamer des pièces complémentaires, vous disposez alors de 3 mois pour les transmettre. A compter de date de complétude du dossier, le délai d'instruction reprend selon les modalités indiquées ci-dessus.

**Durée de validité et prorogation :** 3 ans. L'autorisation d'urbanisme est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

Le délai de validité peut être prolongé 2 fois pour 1 an si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé. Vous devez en faire la demande 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initial de votre permis de construire (ou avant l'expiration de votre 1re demande de prolongation). Cette demande doit être adressée sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre envoyée en recommandé avec avis de réception ou déposée en mairie. À réception de votre demande, la mairie a 2 mois pour vous répondre. La prolongation est accordée si vous ne recevez pas de réponse dans ce délai.

**Pour les déclarations préalables et les permis de construire, une déclaration de commencement des travaux et d'achèvement et de conformité** doit être transmise par le demandeur.

**Une taxe d'aménagement** sera à acquitter ainsi qu'une redevance archéologie préventive.

Pour ces différentes démarches d'urbanisme, **plusieurs possibilités de réponses sont à envisager :**

- **L'absence de réponse** vaut autorisation.
- **L'autorisation avec prescription(s)** : vous pouvez réaliser l'opération sous réserve du respect de prescription clairement spécifiées.
- **Le refus** vaut interdiction d'engager les travaux envisagés
- **Le sursis à statuer** : vous êtes informés que la décision relative à votre demande sera prise ultérieurement dans un délai maximal de 2 ans (par exemple en raison de l'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme), le demandeur devra alors confirmer sa demande 2 mois avant l'expiration du délai indiqué pour la décision.

En cas d'accord, il est nécessaire de **procéder à un affichage** pendant toute la durée du chantier. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

**Attention** cet affichage est important. C'est à partir de la date de celui-ci que le délai de recours de 2 mois court pendant lequel les tiers peuvent contester l'autorisation qui vous a été accordée.

*En l'absence d'affichage le délai ne démarre pas ce qui laisse une possibilité de recours sans limite de durée !*

**Les autres demandes d'autorisation d'urbanisme** plus spécifiques comme par exemple le permis d'aménager concernant l'aménagement d'un lotissement, d'un terrain de camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs n'ont pas été traitées. La commune de Mametz n'étant pas concernée, la situation concernant la consultation de l'architecte des bâtiments de France n'a pas été évoqué.

**Mais quoi qu'il en soit, n'oublions pas que les services de la mairie restent à votre écoute et qu'aucun travaux ne peut être engagé sans autorisation préalable au risque d'être verbalisé !**

→ Vous pouvez déposer une demande -dossier en version papier- en mairie ou par voie dématérialisée en vous connectant sur la plateforme suivante :

<https://gnau38.operis.fr/airesurlalys/gnau/>

Enfin il faut souligner la possibilité dans un délai de 3 mois de **retirer une autorisation d'urbanisme** (déclaration préalable ou permis de construire) pour une **cause d'illégalité**.

#### → Statistiques des documents d'urbanisme délivrées sur la commune sur les 5 dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023
Permis de construire	4	6	9	13	10
Déclaration préalable	27	27	33	56	69
Certificat d'urbanisme	39	52	50	75	71
TOTAL	70	85	92	144	150

# Travaux

## ► Réhabilitation du second logement « Chemin des ruelles »

Les travaux de réhabilitation du second logement sis chemin des ruelles se sont poursuivis en 2023.

Ils ont été réalisés par les équipes de l'A.P.R.T. (Association de Promotion et Reconnaissance par le Travail) sous la houlette de Monsieur Eric PERON , encadrant, et Monsieur FAUQUEMBERGUES, directeur.

Les travaux ont consisté à :

- Déposer la toiture et charpente existante
- Rehausser et poser une nouvelle charpente et toiture
- Changer le gitage haut
- Réaliser l'isolation, l'étanchéité à l'air et la plâtrerie
- Réfectionner entièrement les réseaux électriques et chauffage
- Poser une ventilation double flux
- Changer la porte d'entrée et quelques fenêtres
- Aménager la salle de bain
- Peindre les murs et plafonds
- Enduire le pignon extérieur

Je remercie l'ensemble du personnel de l'A.P.R.T. ainsi que Monsieur Laurent ALEXANDRE, responsable technique, pour le travail fourni.

Ce logement est désormais conforme aux normes de confort et salubrité.



Main d'œuvre (A.P.R.T.)	26 476 € H.T. et T.T.C.
Fourniture	30 000 € H.T.
TOTAL	56 476 € H.T.
	62 476 € T.T.C.

➔ COÛT DES TRAVAUX DU 2nd LOGEMENT

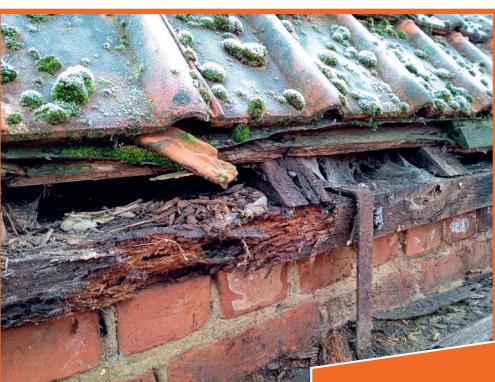
## ► Réfection partielle de la toiture des logements de Marthes (ancienne école)

Suite à des infiltrations d'eau à l'intérieur d'un logement et après vérification, nous avons constaté que le cheneau était fortement « dégradé » par endroit.

Après chiffrage, la municipalité a confié les travaux aux équipes de l'A.P.R.T.

Nous avons donc décidé de supprimer le cheneau, de modifier le bas de la toiture (toiture à coyaux), de poser des cache moineaux en PVC et une gouttière en zinc en périphérie du bâtiment.

### → COÛT DES TRAVAUX



Avant

Main d'œuvre (A.P.R.T.)	2 120 € H.T. et T.T.C.
Fourniture	3 000 € H.T.
TOTAL	5 120 € H.T.
	5 720 € T.T.C.



## ► Travaux sur les vestiaires au Stade de football

L'entreprise Blot de Wizernes a été mandatée par la municipalité pour mettre aux normes l'installation électrique des vestiaires du football et la buvette.

Les réseaux prises et interrupteurs ont été posés « sous goulotte » à un mètre du sol afin d'anticiper les inondations. L'éclairage LED et radiateurs programmables ont remplacé les équipements vétustes, le tableau électrique a été changé et 3 prises extérieures de 32 et 63 A ont été installées en prévision des festivités estivales. Un projecteur défectueux a également été remplacé.

Les agents municipaux ont remplacé la porte fracturée du vestiaire arbitre par une porte métallique.



Mise aux normes électriques (Entreprise BLOT)	11 208,64 € H.T.
Porte métallique	1 500 € H.T.
TOTAL	12 708,64 € H.T.
	15 250,36 € T.T.C.

### → MONTANT DES TRAVAUX



## Dossier M.M.U. (Maintenance en milieu urbain) - rue de la plaine

Ce dossier a pris un peu de retard mais il est maintenant « dans les tuyaux ».

Voici un point de l'avancement :

- **En 2023**, nous avons finalisé les achats de terrains ainsi que l'habitation de Madame Talle nécessaire à la réalisation du projet. Les clôtures ont été posées par nos agents au droit de la nouvelle emprise.

L'appel d'offre a été lancé le 20 novembre 2023 et l'ouverture des plis est prévue le 20 décembre 2023. Les entreprises retenues pour la réalisation seront connues fin décembre 2023.

- **Janvier 2024**: ordre de service de préparation, durée 1 mois.

- **Février 2024** : ordre de service commencement des travaux pour une durée d'environ 6 mois.

Nous remercions l'Etat, le conseil départemental du Pas-de-Calais, la F.D.E. et la CAPSO pour leurs soutiens et leurs précieuses participations financières.



## Travaux divers

→ à l'école des Tilleuls :

- Mise en peinture de la classe de Mme Crogiez (grande section).
- Pose de séparateurs urinoirs dans les toilettes des maternelles.
- Agrandissement de l'espace récréatif de la classe des maternelles, pose d'une clôture et engazonnement d'une zone verte dans le prolongement de la cour d'école.
- Coulage d'une dalle béton 7m x 5m sur laquelle sera posé un abri à vélos.



## ↳ Modification du régime de circulation "rue Saint Honoré" :

Suite aux problèmes de stationnement et de croisement constatés au droit de la « rue Saint Honoré », il a été décidé, en concertation avec les riverains :

de passer la rue Saint Honoré en sens unique (rue du stade vers la rue de l'anglet),

de l'interdire à la circulation des poids lourds et de limiter la vitesse à 30km/h.

Après quelques mois, nous pouvons dire que les objectifs sont atteints (la circulation est fluide, les stationnements plus nombreux) à la satisfaction des riverains concernés.



## ↳ Changement de la porte d'entrée aux logements de Marthes (ancienne école)

Suite à divers actes de vandalisme, la porte d'entrée aux logements avait été dégradée (serrure forcée, porte défoncée).

La municipalité a donc mandaté, après consultation, l'entreprise LECLERCQ de Roquetoire pour le remplacement de ladite porte.

### ➔ MONTANT DES TRAVAUX

TOTAL	2 434 € H.T.
	2 920,80 € T.T.C.



## ↳ Pose de 6 cavurnes au cimetière de Mametz, grand'rue

Après la pose de cavurne au cimetière de Marthes et afin de répondre à la demande, les cavurnes ont été posées au cimetière de Mametz grand'rue.

Les cimetières de Crecques et Mametz centre en seront « équipés » l'an prochain.

Ainsi chacun aura le choix entre :

- La sépulture classique
- Le columbarium
- La cavurne
- Le jardin du souvenir



## ➡ Changement des portes de service à la Salle du Millénium

Après 23 ans de « bons et loyaux services », les portes arrière de la salle du Millénium montraient des signes de fatigue (problème de fermeture).

Après consultation, l'entreprise LECLERCQ de Roquetoire, a été retenue pour le remplacement des 2 portes.

### ➔ MONTANT DES TRAVAUX

TOTAL	11 900 € H.T.
	14 280 € T.T.C.



## ► Départ en retraite de Gilles ROCHE

Je souhaite rendre un hommage tout particulier à un membre très apprécié de notre équipe, Monsieur Gilles ROCHE.

En effet, il s'apprête à commencer une nouvelle étape de sa vie en prenant une retraite bien méritée. Son départ laissera un vide, mais nous sommes reconnaissants pour les souvenirs partagés.

Aujourd'hui, nous tous ici réunis, célébrons certes, la fin d'une année, mais aussi le début d'une nouvelle aventure pour Gilles.

Nous lui souhaitons une retraite épanouissante, pleine de bonheur, de découvertes et de moments privilégiés.



**Laurence FENES LALOY**  
Maire



Monsieur Gilles ROCHE a fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 67 ans, une retraite bien méritée après 26 ans passés aux services techniques de la commune.

Je le remercie pour le travail fourni au service de la population durant toutes ces années et toujours dans la bonne humeur.

Collègues et élus se joignent à moi pour lui souhaiter une belle et longue retraite.



*Je voudrais rendre hommage également à Monsieur Sébastien FILBIEN, agent technique depuis 2005 et qui nous a quitté le 18 juillet 2023 à l'âge de 44 ans. Sébastien aimait son travail et rendre service à la population. Il restera à jamais dans nos mémoires.*

**Dominique MAËS**  
Adjoint au maire  
chargé des Travaux et de l'Urbanisme



## La Ressourcerie

Voilà maintenant un an, le 3 décembre 2022, que notre ressourcerie a ouvert ses portes.

Depuis, elle s'est dotée d'une belle enseigne et d'un panneau affichant les horaires d'ouverture.

**Pour mémoire, la ressourcerie est ouverte les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h.**

Cette structure solidaire a permis de venir en aide aux personnes en difficulté, leur ouvrant ses portes même en dehors des horaires habituels d'ouverture.

Elle a permis également de faire des dons à nos concitoyens sinistrés lors de la crue de novembre. En cela, elle a rempli son objectif principal de solidarité.

Aujourd'hui il est temps pour l'équipe et moi-même de faire un premier bilan.

Premier constat, nous avons été victimes de notre succès car le troc bat son plein et c'est tant mieux !

Cependant, notre ressourcerie n'est plus aussi bien rangée que lors de son ouverture ....

Il nous faut donc discuter en priorité sur la nécessité ou pas de récupérer tous les objets qui sont proposés, sachant que certains sont là depuis plus de 18 mois....

Dans les faits, il nous faut à l'avenir, vérifier si tout est récupérable et si tout peut se troquer ?

Il est donc temps pour nous de faire le tri, de réorganiser ce lieu et d'apporter les améliorations qui s'imposent.



**Laurence FENES LALOY**  
Maire

# Environnement



## Eco pâturage

Cette année **deux enclos supplémentaires** ont vu le jour au niveau de la Sauvagine.

Merci à nos « tondeuses naturelles » pour le travail effectué.

Pas de bruit, pas de pollution, bien intégrés à l'environnement, c'est vraiment une bonne solution pour l'entretien de nos espaces naturels.



## Plantations

Les petites mains vertes ont planté **un bois chemin des grands rietz** à Marthes.

Pruniers, pommiers, cerisiers, noisetiers, aulne glutineux, châtaigniers, noyers, érables champêtres, tilleuls, saules osier... composent le bois qui embellira le secteur.



## Label des villes et villages fleuris

Il était une fois un petit village qui, grâce à ses petits lutins qui plantent, décorent et améliorent ce havre de paix, a obtenu pour sa première participation le bouquet d'argent en 2022.

**En 2023, grâce à leurs efforts, le jury décide de leur décerner le bouquet d'or.**

Les petits lutins vont continuer à travailler pour obtenir peut-être un jour une première fleur. Ce petit village où il fait bon vivre s'appelle Mametz.





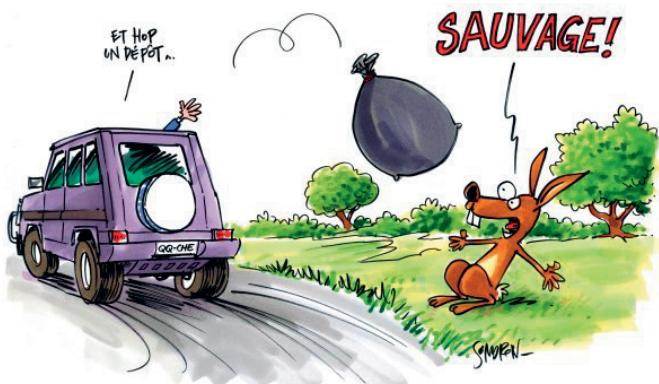
## Opérations « Nettoyons la nature »

La Commission Environnement a organisé **deux actions de nettoyage du village cette année.** Nos chers bénévoles ont eu plaisir à se retrouver pour mener ces opérations citoyennes et en faveur de notre environnement ! Un grand merci à eux !

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous pouvez déposer vos coordonnées en mairie afin que les dates des futures actions vous soient transmises.

En attendant, prenez tous note...

du prochain nettoyage qui aura lieu le samedi 13 janvier 2024, entre 9h et midi.





## Troc' Plantes et Randonnée familiale



**Le 23 avril, l'Association des Fêtes a organisé son 2ème « Troc' Plantes » à l'étang de la Sauvagine.**

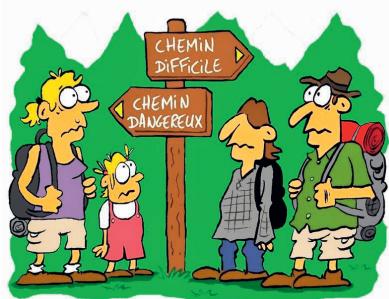


La pluie n'a pas permis l'installation d'exposants mais n'a pas du tout rebuté les randonneurs qui ont été environ 120 à se lancer sur l'un des 2 circuits proposés !

Alliant marche familiale et quizz portant sur la nature et la découverte de notre village, ces parcours font le régal des familles qui cette année, ont découvert le château de Mametz situé dans le camping du même nom et son histoire !

Merci à Manon et Sophie, les propriétaires, d'avoir permis cette belle découverte !

Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de l'**édition 2024** qui aura lieu le **Dimanche 28 avril !**



**Hélène MITHIEUX**, Adjointe au maire  
et **Sandy PAYEN**, Conseiller délégué à l'environnement et aux sports



## Tempête du 10 novembre - Episode climatique



Nous avons essuyé comme plusieurs autres communes de notre territoire deux épisodes climatiques de forte intensité en novembre dernier.

Un premier épisode tempétueux a fait quelques dégâts sur notre commune. Deux arbres ont été déracinés sur la route de Mametz direction Thérouanne, une branche de marronnier a entravé la circulation Place du Rietz et différents branchages se sont retrouvés éparpillés sur la commune : la sauvagine, chemin des Ruelles, marais et j'en passe.



S'en sont suivies des inondations. Notre commune a été impactée sur deux rues malheureusement bien connues de tous, la « rue du Moulin » et la « rue du Stade ».



Nous avons dû fermer la « rue du Stade » dès le jeudi soir du 9 Novembre car l'eau retenue jusqu'ici dans le stade s'est déversée sur la chaussée et en fin de soirée le stade et l'étang ne faisaient plus qu'un.

Le lendemain, la « rue du Moulin » a subi le même sort. L'eau est montée rapidement et dès le début de soirée la rue est devenue impraticable.



A titre indicatif en fin de journée, l'eau passait déjà au-dessus des bottes des intervenants...

Le lendemain seules les personnes équipées de waders pouvaient espérer rejoindre leur domicile.

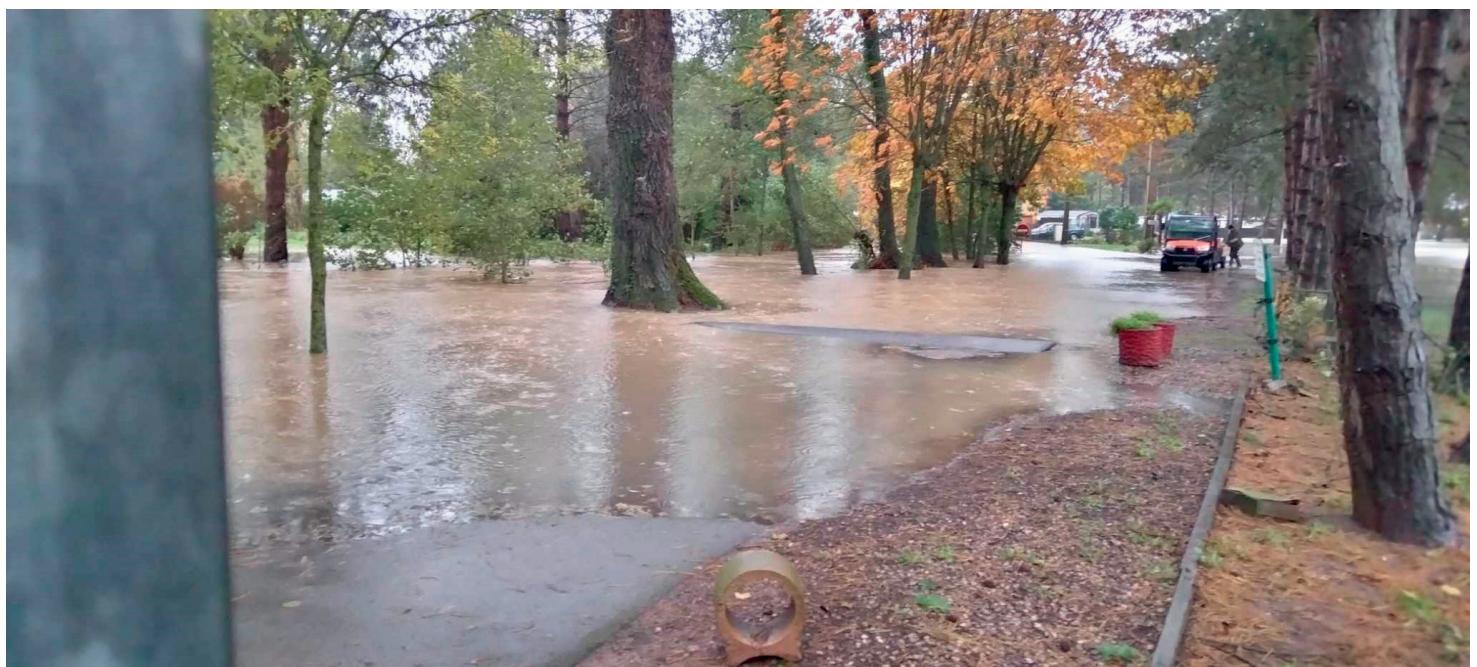
Malheureusement face à la montée des eaux nous sommes impuissants...

C'est pourquoi aujourd'hui le conseil municipal et moi-même souhaitons à travers cet article lancer un recensement des équipements en votre possession qui pourraient être utiles en cas de survenue d'épisodes climatiques de même nature.

L'objectif étant d'aider au mieux les habitants qui pourraient être impactés dans le futur par de nouvelles crues d'ampleur.

Le plan communal de sauvegarde (P.C.S.), entre autres choses, prévoit de répertorier tout le matériel disponible afin d'aider et de mettre en place rapidement une aide appropriée en cas de crue.





La démarche est simple. Vous pouvez vous faire connaître en Mairie afin de recenser les matériels dont vous disposez comme des pompes, des groupes électrogènes, des bateaux, etc. ou, vous pouvez aussi simplement, vous faire connaître si vous avez à cœur de venir en aide et de soutenir les personnes en difficulté.

**Ce recensement permettra en cas de besoin, de pouvoir vous contacter afin de mettre en place avec plus d'efficacité le P.C.S.**

Aujourd’hui j’ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont eu à subir cette crue. L’équipe municipale a fait, le maximum pour leur venir en aide, mais nous pouvons faire plus ensemble. C’est pourquoi, j’invite tous nos concitoyens qui se sentent concernés et qui ont envie d’aider à se faire connaître.

Si le mot solidarité raisonne en vous alors rejoignez-nous !

**Laurence FENES LALOY**  
Maire

# Ecole/Jeunesse



## Remise des prix juin 2023

Pour clôturer la fête de l'école, le 24 juin, la traditionnelle cérémonie de **remise des prix aux CM2** a eu lieu afin de marquer leur nouveau départ pour la vie de collégien !

A cette occasion, une tablette a été offerte par la commune ainsi qu'un livre.

L'Association des Parents d'Élèves a offert une pochette protectrice pour cette tablette.

L'association de pêche, par la main de son président René MASCLET, a offert une carte de pêche pour la saison 2023-2024.

Enfin, le Conseil Départemental a lui aussi offert un livre à chaque élève de CM2.

Ils ont, comme chaque année, été très gâtés !

Nous leur souhaitons bonne réussite !



**Les prix ont également été distribués à l'ensemble des élèves courant juin : la commune a offert des livres et M. MASCLET a offert des cartes de pêche aux élèves du CE1 au CM1.**



## L'école des Tilleuls de Mametz, une école qui vit !

Notre école compte 8 classes et près de 190 élèves en 2024 (les effectifs sont en hausse). L'équipe pédagogique est stable et toujours aussi investie ! Les projets sont variés et nombreux.

Ainsi, nous sommes labellisés E3D (école en démarche de développement durable) ce qui induit de nombreuses actions :

- \* *Nous avons ainsi gagné la 5<sup>ème</sup> fleur au concours des écoles fleuries,*
- \* *Nous sommes partenaires de la LPO (refuge LPO) : nous nourrissons les oiseaux en hiver*
- \* *Une mare pédagogique va voir le jour en partenariat avec la mairie*
- \* *Les déplacements doux vers l'école sont mis à l'honneur avec les ateliers cyclo et le futur garage à vélos*
- \* *Des éco-délégués sont élus et font vivre l'E3D dans l'établissement*
- \* *La qualité de l'air est observée dans chaque classe et expliquée aux élèves au travers d'ateliers*
- \* *Les jardins pédagogiques, composteurs et autres hôtels à insectes sont en place.*

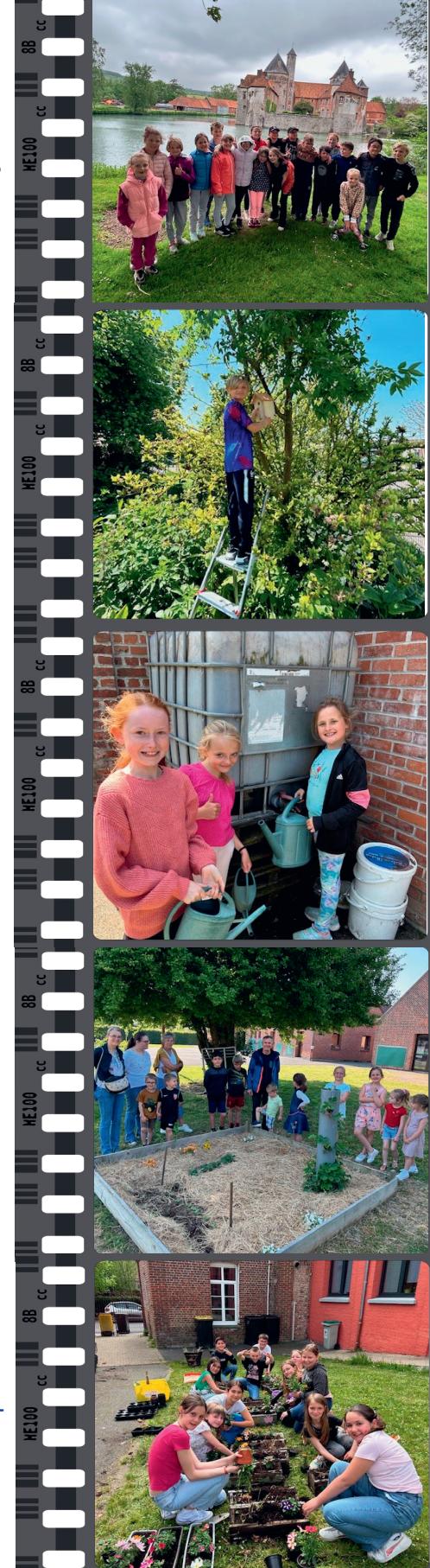
La culture n'est pas en reste avec nos chorales de cycles, les animations de la Barcarolle, le cinéma (dispositif école et cinéma), le CLEA et les sorties pédagogiques de fin d'année scolaire...

L'informatique fait partie du quotidien des élèves : malle de mini-PC, vidéoprojecteur dans chaque classe et mise à jour régulière du matériel.

Le sport est largement pratiqué : au city-stade, au «dojo», à la salle paroissiale (tennis de table), dans les cours de récré (Activité Physique Quotidienne) et sur les différents terrains de la commune. Nous participerons au car-foot et la piscine d'Aire-sur-la-Lys accueillera 4 classes pour un cycle d'apprentissage.

Une nouveauté verra le jour pendant les vacances de février 2024 : nous organiserons notre première « école ouverte » qui mêlera soutien pédagogique, activités physiques ou culturelles et sorties pédagogiques.

Avec nos partenaires (mairie et Association de Parents d'Elèves) nous organiserons la traditionnelle fête de l'école (le samedi 22 juin) qui rencontre toujours un beau succès ! Voilà un petit « tour d'horizon » de ce qui fait notre belle école des Tilleuls... Une école dans laquelle il fait bon vivre et apprendre !



Fabien EVERAËRE,  
Directeur



## Association des Parents d'Elèves

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pu comme les années précédentes réaliser plusieurs actions au profit de «nos petits».

La kermesse s'est déroulée comme nous le souhaitions , avec de belles chorégraphies , du soleil et un public conséquent !!

Un grand merci d'ailleurs aux parents, amis et à notre commune pour leur aide précieuse pour réaliser tous nos projets.

Pour la deuxième année nous avons réalisé le Marché de NOËL ,un moment magique pour les petits comme pour les grands !!

Pour information le ramassage ferraille aura lieu dans le courant du mois de janvier (date à définir).

MERCI aux villageois pour leur implication (benne à carton, ramassage ferraille, commandes....), des petits gestes au quotidien qui nous permettent de rapporter un petit peu d'argent pour tous les enfants de l'école .

Un grand MERCI aussi aux parents qui se mobilisent pour nous aider , pour leur participation aux différentes actions menées toute l'année, aux enseignants ainsi qu'à Madame le Maire et aux agents communaux pour tous les services rendus lors de nos manifestations.

Nous voulions aussi dire MERCI aux enfants pour leur implication, pour leur bonne humeur au quotidien .

Nous souhaitons ,pour cette année 2024 poursuivre dans le même élan afin d'apporter aux enfants tout ce qui leur faut pour travailler et s'émerveiller dans de bonnes conditions !

Nous souhaitons à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année.



Toute l'équipe de l'A.P.E.

### Membres du bureau :

- Présidente : **Vanessa DUMONT**,
- Trésorière : **Florine DEBROCK**,
- Secrétaire : **Ophélie FOURNIER**.





## les Activités Récréatives

En 2023, les activités récréatives se sont étendues de demi-journées à la journée entière afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent. Les activités de février nommées « les petits peintres en herbe » ont été très appréciées !



Les enfants ont été initiés à la représentation de paysages ou de compositions florales par Marie-Françoise Devigne, peintre mametzienne, qui a eu la gentillesse d'animer ces ateliers.



Leurs œuvres ont été exposées parmi les tableaux de l'exposition de peintures qui a eu lieu à la salle du Millenium !

**Une prochaine session peinture avec Madame Devigne aura lieu pendant les Journées Récréatives de février : à ne pas manquer !**



Pendant les vacances de Pâques, les jeunes mametziens sont donc venus à la journée, avec leur pique-nique qu'ils ont eu le plaisir de partager en extérieur !

Avec Audrey, Coralie et Lou-Anne (stagiaire), ils ont confectionné des décorations aux couleurs du printemps !



Pour la troisième période de l'année, aux vacances de la Toussaint, les enfants ont enfilé leur tablier pour devenir pâtissiers ! Ils ont pu réaliser des petits sablés décorés pour Halloween et ont également fabriqué de belles créations décoratives !



Merci à Audrey, Laura, Coralie et Déborah qui les ont accompagnés.





## Conseil Municipal des Jeunes Mametziens



L'appel à candidature pour la formation d'un Conseil Municipal des Jeunes à Mametz, lancé dans le bulletin communal de janvier 2023, n'a pas eu d'écho.

Ce projet est donc ajourné pour l'instant.



## Les bienfaits de la musique chez les enfants

*« Apprendre la musique dès l'enfance facilite l'acquisition du langage, la concentration et même la réussite scolaire. Ce constat, appuyé par la recherche scientifique, devrait inspirer les parents, les éducateurs et les décideurs... »* Article de « Santé et science » par M.Rochon du 3/08/2021

Pour évoquer l'épanouissement des enfants par l'apprentissage de la musique, je suis allée à la rencontre de personnes et de lieux que je connais ...

→ L'école des Tilleuls : la musique, autant que le temps consacré aux multiples matières enseignées le permet, est intégrée dans l'apprentissage des enfants.

En maternelle, chez Mme TOUSSAINT (TPS-PS), les percussions sont utilisées, environ 20 minutes par semaine, pour apprendre à suivre un rythme, savoir écouter la consigne d'arrêt ou de reprise de la percussion.

Les enfants écoutent des œuvres musicales et apprennent à reconnaître les instruments et leur famille.



Des chants correspondant aux saisons sont entonnés tous les jours, et une fois par semaine, les comptines sont associées aux pas de danse. De la musique douce imprègne l'ambiance de la sieste...

Chez les plus grands, le chant choral est pratiqué tous les 15 jours : GS, CP, CE1 réunis, alternent avec les CE2, CM1, CM2. Accompagnés à la guitare par M. VERLINE, ils apprennent les chants qui sont présentés à la fête de fin d'année !



→ **La classe d'Initiation**  
**Musicale du site d'Aire-sur-la-Lys du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)**, animée par Marie MERK, professeure de



formation musicale, précède le premier cycle de Formation Musicale qui se débute à 7 ans.

J'ai rencontré les 6 enfants du groupe, âgés de 6 ans : ils découvrent la musique sous forme ludique mais avec le vocabulaire et le langage consacré à la musique.

Par l'utilisation de percussions (güiro, djembé, tambourins...), ils découvrent le rythme et l'intensité du son émis. Ils m'ont chanté la comptine mimée du Tournesol qui utilise le mode majeur (gai) : le tournesol se dresse vers le soleil ! et le mode mineur (triste) : le tournesol se recroqueville sous la pluie. Ils apprennent à tracer une clé de sol et des notes sur la portée.

Ils confectionnent un classeur avec des fiches sur les familles d'instruments, et différentes œuvres qu'ils peuvent écouter. Le savoir et la manière de transmettre du professeur est un bonheur pour ces petits !

→ **La Classe Orchestre du collège François Mitterrand de Thérouanne** : qu'ils aient déjà une formation musicale ou non, les jeunes collégiens ont la chance de pouvoir intégrer la Classe Orchestre du collège en s'inscrivant en juin pour la rentrée en septembre.

Répartis en deux groupes (6e/5e et 4e/3e), ils se réunissent 1h par semaine et sont encadrés par Madame DRINKEBIER, professeure d'Éducation musicale et chant choral au collège F. Mitterrand et par des professeurs du Conservatoire : M. DRINKEBIER (trompette), M. BULTEL,

(batterie), M. DELFORGE (trombone) et M. ROSIER (tuba).

Il s'agit d'un apprentissage collectif basé sur l'oralité (pas de partitions) autour d'un répertoire musical varié. Le projet de l'orchestre au collège de Thérouanne est né du souhait d'implanter la pratique instrumentale en milieu rural, afin que les jeunes ne soient pas défavorisés par leur situation géographique et puissent accéder à la culture.

Quelques instruments avaient alors été achetés par le collège. Depuis, le projet a pris de l'ampleur !



Un parc d'instruments a été financé par le Conseil Départemental qui prend de plus à ses frais leur maintenance. Il s'est également créé un partenariat avec le Conservatoire : interventions au collège de professeurs « référents instrument » et réalisation de restitutions hors du collège avec d'autres ensembles de collégiens ou écoliers. Ce partenariat a permis la mise en place de « classe passerelle » entre le collège et le Conservatoire. Après concertation entre l'élève, les parents et le professeur référent, il est proposé au jeune musicien une pratique instrumentale individuelle sur un site du Conservatoire avec le même professeur référent. Cette « classe passerelle » se déroule sur 2 ans et peut ensuite se poursuivre en intégrant un cursus d'élève au Conservatoire : le professeur référent conseillera à l'élève d'intégrer la classe de Formation Musicale adaptée à son niveau et gardera son élève en cours instrumental. On ne peut que se réjouir du développement du concept d'Orchestre au collège avec l'ouverture il y a deux ans d'une classe au collège Jean Jaurès d'Aire-sur-la-Lys.

Le 19 décembre 2023 a eu lieu le concert de Noël dans l'enceinte de l'établissement.

Les 6 et 7 mai 2024 à la Chapelle des Jésuites, aura lieu la restitution d'un projet mené en partenariat avec Jérémie TERNOY, pianiste jazz, et tous les orchestres des collèges et écoles de la CAPSO.

Mais la musique au collège, c'est aussi l'Enseignement du Chant Choral qui réunit une heure par semaine un groupe de 36 élèves volontaires issus de toutes classes. Comme pour l'orchestre, l'inscription se fait en juin pour la rentrée en septembre. Fin mai 2024 sera organisé un spectacle à la salle du Manège d'Aire-sur-la-Lys, avec la participation des collèges d'Isbergues, Aire, Arques et Thérouanne, alliant scènettes et chants ! Et en fin d'année, les élèves de la chorale se joindront aux chorales des écoles de Bellinghem et de Thérouanne pour présenter le fruit de leur travail !



Avec le soutien de l'Association des Fêtes, vos élus déploient beaucoup d'énergie à apporter des spectacles musicaux dans nos murs ! Orchestre de jazz du CRD, ouverture du festival de jazz, orchestres des collèges de secteur, conte du Ventemps par la Troupe Miroirs Étendus, et en 2024, l'intervention de l'Harmonie de Saint-Omer !

Tous ces **spectacles « à domicile » et gratuits** sont une chance et un vrai bonheur pour passer un bon moment et s'ouvrir à « autre chose », profitez-en !!

**Hélène GRIMALD, pianiste :** « *la musique, elle vous remet en contact avec non seulement ce que vous êtes mais ce que vous pourriez être dans le meilleur des dépassément de soi, de la vie, des chaque instant et on vit tout simplement musique, elle a un pouvoir de consolation et C'est pour ça que nous en avons besoin, tragiques de l'existence, et après, aussi, pour célébrer la joie et tout ce qu'il peut y avoir entre les deux. »*



*cas. Et ça devient une source de circonstances. C'est une compagne de mieux avec et plus intensément avec. La donc un pouvoir redempteur également. surtout dans les moments tristes et*



## Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)



Le Bafa, accessible à partir de 16 ans, est le diplôme qui permet d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs, notamment en séjours de vacances et accueils de loisirs. Pour cela, il faut d'abord s'inscrire auprès des services de la jeunesse et des sports sur leur site : [internet BAFA/BAFD – Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative](http://internet BAFA/BAFD – Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative), où vous créez votre espace personnel. Un numéro d'inscription DDCS vous sera donné, il vous permettra de suivre et de compléter votre dossier tout au long du parcours.

### Les différentes phases

Il faut avoir au moins 16 ans. Le BAFA se déroule en 3 étapes, le tout ne doit pas dépasser 30 mois maximum.

#### Étape 1 : La formation générale

Durée de 8 jours, découverte des techniques de l'animation.



#### Étape 2 : Le stage pratique

Durée de 14 jours, en immersion dans un accueil de loisirs ou colonie de vacances, c'est l'occasion d'être confronté à la réalité du terrain et de mettre en application ce que vous avez appris. Contactez les accueils de loisirs afin de trouver votre stage, votre organisme de formation peut également vous aider dans votre recherche.

#### Étape 3 : Le stage d'approfondissement ou de qualification

Durée de 6 jours. Ce stage apporte une spécialisation dans un domaine précis : voile, canoë-kayak, activités de loisirs, motocyclistes ou surveillance de baignades...

### Les aides financières possibles

- **Commune de Mametz** : Participation de 100€ après la formation initiale et 100€ après le perfectionnement
- **CNAF** : les aides nationales pour les sessions d'approfondissement : 200€ sans conditions de ressources, aux stagiaires résidant à la date de la demande dans la circonscription de la Caf du Pas-de-Calais.
- **CAF** : Une aide financière de 150 à 200€ est accordée par la Caf du Pas-de-Calais pour le stage de base et le stage d'approfondissement selon le quotient familial. Les sessions de formation doivent être effectuées en externat ou en demi-pension.  
Contactez votre CAF pour obtenir un formulaire de demande d'aide et renvoyez-le dans un délai de 3 mois maximum après la date d'inscription au stage. (<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/vie-personnelle/je-veux-pass%C3%A9-le-bafa/les-aides-de-la-caf-pour-le-stage-de-base-et-d-approfondissement>).
- **Coup de pouce Bafa par le Conseil départemental du Pas-de-Calais** : 200€ versée aux jeunes de 16 à 25 ans résidant dans le Pas-de-Calais et inscrits à une session de formation BAFA en internat.

L'aide sera versée à la fin de votre formation après confirmation par l'organisme de formation que vous aurez choisi. Pour cela, vous devrez télécharger et renvoyer le formulaire de demande « coup de pouce » BAFA-BAFD, 15 jours minimum avant la fin du stage. Le formulaire se trouve sur le site du Département : <http://www.jeunesdu62.fr>

*Pour la réalisation de cet article, je remercie Mme Carole Yvoz, informatrice jeunesse, Point Information Jeunesse CAPSO à Fauquembergues (03.74.18.20.03 / 06.32.70.79.16).*

Hélène Mithieux, adjointe aux écoles, jeunesse et culture

# Culture

## le Festival de Jazz

**Le mardi 11 avril, les orchestres des collèges François Mitterrand de Thérouanne et Jean Jaurès d'Aire-sur-la-Lys, en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) sont venus faire une représentation de leur travail de l'année.**

Encadrés par des professeurs dynamiques, c'est une chance énorme pour les jeunes de découvrir la musique et de s'essayer à la pratique instrumentale en orchestre !

Les collèges possèdent un parc d'instruments conséquent, financé par le département, qui est mis à disposition des jeunes musiciens en herbe !

La musique est un art qui développe l'écoute de l'autre, le « faire ensemble », la capacité à se concentrer sur une activité : soutenons cet art !



**Le samedi 6 mai, le Brass Band de l'AA a donné une représentation à la salle du Millenium.** Ensemble instrumental né il y a trois ans, il est le fruit de la fusion des ensembles de cuivres d'Arques et St Omer et compte 25 musiciens amateurs.

**Sous la direction de Monsieur Perpète, ils nous ont présenté un répertoire riche et varié de transcription d'œuvres originales écrites pour ce type de formation originaire du Royaume-Uni et de plus en plus représenté en France.**

Bravo à eux !



**Le samedi 16 septembre, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, l'église Saint Quentin de Marthes a accueilli la Compagnie Miroirs Etendus pour deux représentations de son spectacle « Le conte du Ventent ».**

Inspiré d'un conte d'Alain Damasio, auteur de romans de science-fiction, et sonorisé par Othman Louati, compositeur, chef d'orchestre et percussionniste, Marie Soubestre a déclamé et chanté le texte, accompagnée de Sarah Van Der Vlist aux flûtes. Le public a été conquis et a pu partager ses émotions et ressentis avec les artistes !

**Je remercie le service de Programmation culturelle de l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer, ainsi que le service Relation avec les Publics de la Barcarolle, qui ont permis cette manifestation dans notre commune.**





## Bibliothèque Municipale

Pôle attractif de la commune, la bibliothèque se ramifie et ouvre son horizon grâce à la **navette hebdomadaire** qui met à votre disposition plus de 370 000 documents de **toute sorte** et l'accès aux ateliers créatifs, aux concerts ,aux rencontres **gratuitement** après réservation. C'est une **BONNE NOUVELLE !** Dorénavant vous pouvez emprunter partout (à 15 mn de chez vous) 3 documents en simultané (livres, revues et maximum 2 CD et 2 DVD sauf nouveautés) pour 3 semaines SI vous êtes inscrit (c'est gratuit) dans **l'une des 30 bibliothèques du réseau CAPSO** en **utilisant cette navette !**

**C'est simple ! SOIT** vous vous rapprochez des bénévoles de la bibliothèque ou vous vous rendez sur le portail de la médiathèque de Saint-Omer. La procédure y est expliquée. Dès réception du mail de mise en disponibilité ,vous avez 15 jours pour retirer votre réservation à Mametz. De même si vous voulez lire la presse ou des revues.

**Bienvenue dans la bibliothèque XXL !**

The screenshot shows the homepage of the Bibliothèque d'Agglomération website. It features a network map of 30 libraries across the Agglomération du Pays de Saint-Omer. Key sections include:

- À ne pas manquer:** "Nouveau ! Grâce à la navette, récupérez ou rendez vos documents dans la bibliothèque de votre choix".
- Agenda:** "Exposition 'Climat et biodiversité, c'est CHAUD !' Du lundi 06 octobre au jeudi 30 novembre 2023".
- Requête POSITION:** "Correspondances intimes" Du mardi 14 novembre au samedi 09 décembre 2023.
- BIPSO (Saint-Omer):** "Exposition 'Ainsi de suite(s)', par Amélie".

The screenshot shows the reservation process on the website. It includes:

- A banner: "NOUVEAU ! GRÂCE À LA NAVETTE, RÉCUPÉREZ OU RENDEZ VOS DOCUMENTS DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE VOTRE CHOIX".
- Text: "Grâce à la navette je retrouve mes documents dans la bibliothèque de mon choix <>".
- Instructions: "Désormais, il est possible de réserver jusqu'à 3 documents (livres, revues, CD, DVD / hors nouveautés) et de les récupérer dans la bibliothèque de votre choix\*".
- Information: "Réservez en ligne ou dans n'importe quelle bibliothèque, et la navette s'occupe de tout : elle fait le tour du réseau tous les mercredis".
- Text: "Vous pouvez également rendre vos livres, revues, CD ou DVD dans la bibliothèque de votre choix\*".
- Text: "Vous souhaitez réserver un document ? Suivez ce mode d'emploi :

  1. Connectez-vous avec vos identifiants au portail du réseau.
  2. Recherchez le document que vous souhaitez réserver.
  3. Cliquez sur le bouton "Locailler".
  4. Choisissez un exemplaire et cliquez sur "Réserver".
  5. Choisissez la bibliothèque dans laquelle vous souhaitez retirer le document\*.
  6. Important : Attendez le mail vous avertissant de l'arrivée de votre document avant de vous déplacer.

- Text: "NB : délai indicatif d'acheminement des documents réservés : de 7 à 14 jours."
- Text: "\* Attention : aucun document ne circule entre les bibliothèques de Saint-Omer, Arques, Longuenesse et Saint-Martin-lez-Tatinghem."
- Text: "Vous voulez en savoir plus ? Brigitte et Jacques vous expliquent TOUT !"

**Le mercredi 22 novembre** avec l'aide d'Hélène (adjointe à la culture) un atelier était proposé aux enfants de 6 à 10 ans par la conteuse Fabienne DE LANGHE.

Il était organisé afin de susciter leur curiosité et leur faire découvrir le patrimoine par des tableaux liés aux contes .Le tout réalisé par l'animatrice!

Ecouter ,yeux fermés avec un fond sonore, une légende du marais audomarois.

Retrouver une scène d'un tableau. Raconter ce que le tableau relate et coloriage !

Une après-midi récréative et riche de découvertes !



Ouverte :

- Mercredi de 15h30 à 17h30
  - Vendredi de 16h30 à 18h
  - Samedi de 10h30 à 12h
- Pendant les vacances scolaires uniquement le vendredi  
Fermée en août

**Viviane LAMBERT**  
Responsable

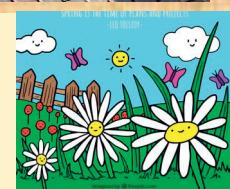
# *l'Espace Multigénérationnel*



L'aménagement de la zone intergénérationnelle suit son cours.

Les réseaux d'éclairage, de télésurveillance et d'arrosage sont posés. Les caméras de télésurveillance « veillent » sur le site. La bordure des cheminements est achevée, les pavages de la placette et du « giratoire » sont en cours de réalisation. Le terrain est clôturé et fermé par deux barrières coulissantes.

Les dalles béton ont été coulées pour recevoir les jeux destinés aux enfants.



Début 2024, nous « travaillerons » le sol pour procéder aux plantations d'arbres fin février et au semis du gazon début mai.

Je remercie l'équipe travaux de la CAPSO ainsi que nos deux agents Messieurs Gaëtan THOREL et Jimmy DI-BLAS pour la qualité du travail fourni.



➔ COÛT DES TRAVAUX

26 073,28 € H.T.

31 104,02 € T.T.C.

# déjà réalisé...

## Tours balançoire 1



## Araignée 2



## Tables bancs 3



+ Marque de vivaces

- 1 *Tilia Sylvestris Tricolor* (B n°396)
- 1 *Cerisier canadensis* Faut Pe
- 3 *Bromus à fleur* (*Horus*) Adonis amurensis
- 5 *Prunus cerasifera Akropurpurea*
- 2 Cerisier
- 3 *Gleditsia Triacanthos "Sunburst"*
- 4 *Ail des Fauviers* (*Sheria*, 3 *Ronia*, 3 *Palma*)
- 6 Guelder
- 1 chêne Rouge d'Amérique (*Quercus Rubra*)
- 4 *Abies Balsamea*

3

8

10



Frontière reflets sur site



# ...à venir

4 Carrés potager



5 Table d'échec



6 Teqball

7 Cheminement piéton et Junicode (permis vélo)



8 Cabane

9 Mare pédagogique



10 Baby Foot extérieur

# Histoire

## Crecques au début de la Révolution Maires et agents municipaux, 1790-1794

Avant la Révolution, le pouvoir à Crecques est détenu par le bailli, représentant du seigneur dans le village. Ce seigneur, le duc de Croy, appartient à une grande famille de la noblesse européenne. C'est un personnage lointain, qui n'est pas présent physiquement, ce sont des administrateurs (agent, intendant) qui gèrent, de loin également, ses biens crecquois pour lui. Les Croÿ possèdent la seigneurie de Crecques depuis le mariage en 1489 de Jean de Croÿ avec Jeanne de Crésecques, fille et héritière du dernier seigneur du nom, Jean IV de Crésecques.

Outre les officiers seigneuriaux regroupés sous l'appellation « gens de loy », les décisions importantes sont prises par les « principaux habitans et quatres[ou quatre, l'orthographe n'est pas fixe] plus haut cottisés », autrement dit ceux qui payaient le plus d'impôts. Ainsi, le 27 janvier 1780, un rôle d'imposition est signé par le bailli Pierre François Bourdrel, et les principaux habitants/principaux contribuables, Baurain, Brehon, Pierre Antoine Faucon, meunier des deux moulins à eau, à usage respectivement « de moudre bled » et « battre huille » et Marc Antoine Cadart. Quelques années plus tôt, le 28 juillet 1761, on retrouve le même Pierre François Bourdrel au même poste, les autres signataires étant Jean Marie Delehay, Gaspard Despreys, Jacques Joseph Fromont et Jean François Duquesnoy.

Si le bailli et ses subordonnés, greffier, procureur fiscal (défenseur des droits du seigneur et du public dans les seigneuries qui comme ici disposent de la haute justice), sergent, gardes, sont nommés par le seigneur via son intendant, les questions relatives à l'administration du village se discutent au sein de l'assemblée de la communauté d'habitants. Cette communauté regroupe tous les chefs de famille sans exception, les pères essentiellement, les veuves à leur défaut. Comme en de nombreux villages artésiens, les assemblées de la communauté d'habitants de Crecques se faisaient sur le cimetière :

Dimanche 28 septembre 1783, sur la réquisition de Joseph François Dulu, notaire à Aire, procureur fiscal de Crecques : « s'est formé ce jourd'huÿ sur le cimetière dudit lieu (...) assemblée des paroissiens et habitans du dit lieu de Crecques ». Ici comme partout en Artois, village et paroisse, qui partagent les mêmes limites, sont synonymes.

Contrairement à Mametz ou à Marthes, où les archives concernant l'administration sous la Révolution française sont en faible nombre, Crecques est mieux pourvu en la matière. Et pourtant, cela commence mal... La réponse de la municipalité de Crecques au questionnaire départemental dit de Dubois de Fosseux en 1790, « n'a pas été retrouvée, si toutefois elle a été envoyée ». On sait, par une lettre des administrateurs du département au district de Saint-Omer datée du 10 janvier 1791, qu'à cette date, la municipalité de Crecques, comme plusieurs de ses voisines parmi lesquelles Mametz, Marthes, Clarques, Thérouanne et Delettes, « n'ont pas encore envoyé les réponses aux soixante demandes ». Cela nous empêche, à ce jour, de connaître le nom du premier maire de Crecques, quand le village est devenu commune à part entière au début de l'année 1790, lorsque les anciennes provinces disparaissent et que naissent les départements et leurs subdivisions.

Le 7 août 1790, le district de Saint-Omer, pour répondre aux ordres du département, déclare qu'il y a 37 citoyens actifs à Crecques. Le terme de citoyen actif désigne ceux qui, nés ou devenus Français, âgés de plus de 25 ans, habitant dans le canton depuis plus d'un an, capables de payer contributions et impôts, peuvent voter.

L'identité du premier maire connu est révélée dans le procès-verbal d'une assemblée du conseil général de la commune de Crecques (le conseil municipal pour employer la terminologie actuelle) le 9 février 1792 à 10 heures du matin, à propos d'un classique séculaire de la politique crecquoise : les problèmes soulevés par l'indivision du marais avec Rebécques. Cette assemblée est présidée par **Jean François BOUTON** maire – est-il en fonctions depuis 1790, auquel cas il s'agirait du premier maire tout court, les archives nous le révéleront peut-être un jour ! – « présent Antoine Joseph Verdoye, procureur de la commune dudit lieu, lequel a dit qu'il appartient à ladite commune de Crecques et à la commune de Rebécques un marais commun et indivis entre lesdites deux communes, à chacune à concurrence de moitié contenant 40 mesures ou environ qui sert de pacage aux bestiaux des habitans desdites deux paroisses dont elles ont la jouissance commune et indivise depuis un temps immémorial, lequel marais commun se trouve situé entre Crecques et Rebécques qu'il seroit intéressant pour les habitans dudit Crecques d'obtenir le partage dudit marais pour jouir divisément de leur moitié et laisser l'autre moitié aux habitans de Rebécques ; que par ce moyen on éviteroit des difficultés qui peuvent s'élever à chaque instant entre des habitans desdites communautés respectives ».

La délibération a été prise dans la maison d'Hubert Goudalier « lieu ordinaire de ses séances ». On rappelle qu'avant 1884, il n'y a pas officiellement de lieux fixe qui serve de mairie, ce qui explique que ce soit la maison du charron Hubert Goudallier, fils d'Hubert et Françoise Blondel, époux de Marie Joseph Lefèvre, qui remplisse cet office. Signent ce document le maire Bouton et le procureur Verdoe, Ignace Masset, A. Dumont, J. J. Delbarre, H. Gozet, J. Defrance, B. Pruvot, P. F. J. Denis, J. Brehon, et Leleu, secrétaire greffier. Concernant le partage du marais, la commune de Rebécques exprime son refus du partage en date du 14 mars 1792. Parmi ces noms si on note la présence de Brehon, nom que l'on retrouve douze ans auparavant dans ceux des plus hauts cotisés, plus de Bourdrel, Baurain, Faucon ou Cadart. Les signataires sont artisans, comme Antoine Verdoe et Ignace Masset (charpentiers), Jean Joseph Delbarre (maréchal-ferrant), ou cultivateurs.

Le 21 septembre 1792, le district (ancêtre de l'arrondissement) de Saint-Omer décide que la municipalité de Crecques, qui compte alors 220 âmes, devra fournir quatre hommes pour la garde nationale, milice citoyenne destinée au maintien de l'ordre.

Le 16 décembre 1792, une heure après midi, les citoyens actifs de Crecques sont appelés aux urnes pour désigner leur nouveau maire. La séance est ouverte sous l'inspection d'Antoine Verdoe, « citoyen chargé de ce soin et d'expliquer l'objet de la convocation ». Louis Crépin, Jacques Delacourt et Ignace Masset, sont scrutateurs, en tant que plus anciens de l'assemblée.

Trente-deux citoyens ont voté, Jacques Brehon et le nommé Leleu réunissant le plus de suffrages ont été nommés respectivement président et secrétaire.

« Alors a été prêté par le président et le secrétaire en présence de l'assemblée et ensuite par les membres de l'assemblée individuellement le serment d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.

Après ce serment prêté il a été procédé à un seul scrutin de liste simple à la pluralité des suffrages, à la nomination de trois scrutateurs qui seront chargés d'ouvrir et dépouiller les scrutins subséquents et d'en proclamer les résultats.

Trente trois citoyens ont votés.

Chacun d'eux apportant son bulletin a levé la main et prononcé à haute voix 'je le jure'.

Dépouillement fait de ce scrutin les citoyens Bouton maire, Jacques Beaurain et Antoine Verdoye ayant réunis les suffrages furent proclamés scrutateurs et prêtèrent le serment prescrit et de remplir fidèlement leurs fonctions ».

Suite au vote de 34 citoyens, **Jacques BREHON** est élu avec 20 voix. Il accepte sa mission. C'est ensuite Pierre Robilliart qui est élu procureur de la commune avec 17 voix, puis Louis Despreys et François Marie Pette sont élus à leur tour officiers municipaux avec 24 et 22 voix, et enfin les citoyens Alexis Blondel, Henri Gozet, Germain Mantel, François Dausse, André Lefebvre et Jean Joseph Delbarre sont élus notables. Tous acceptent.

Le 3 janvier 1793, le citoyen Leleu est élu secrétaire-greffier. Le 20 janvier suivant, après le refus du citoyen Beaurain d'exercer la fonction d'officier public, c'est Pierre Robilliard qui est élu à ce poste. Il succède à Jacques François Beaurain, qui avait été élu le 31 décembre 1792. Beaurain, nom que l'on retrouvait sous l'Ancien régime et qui disparaît en 1793 au moment où la Révolution se durcit.

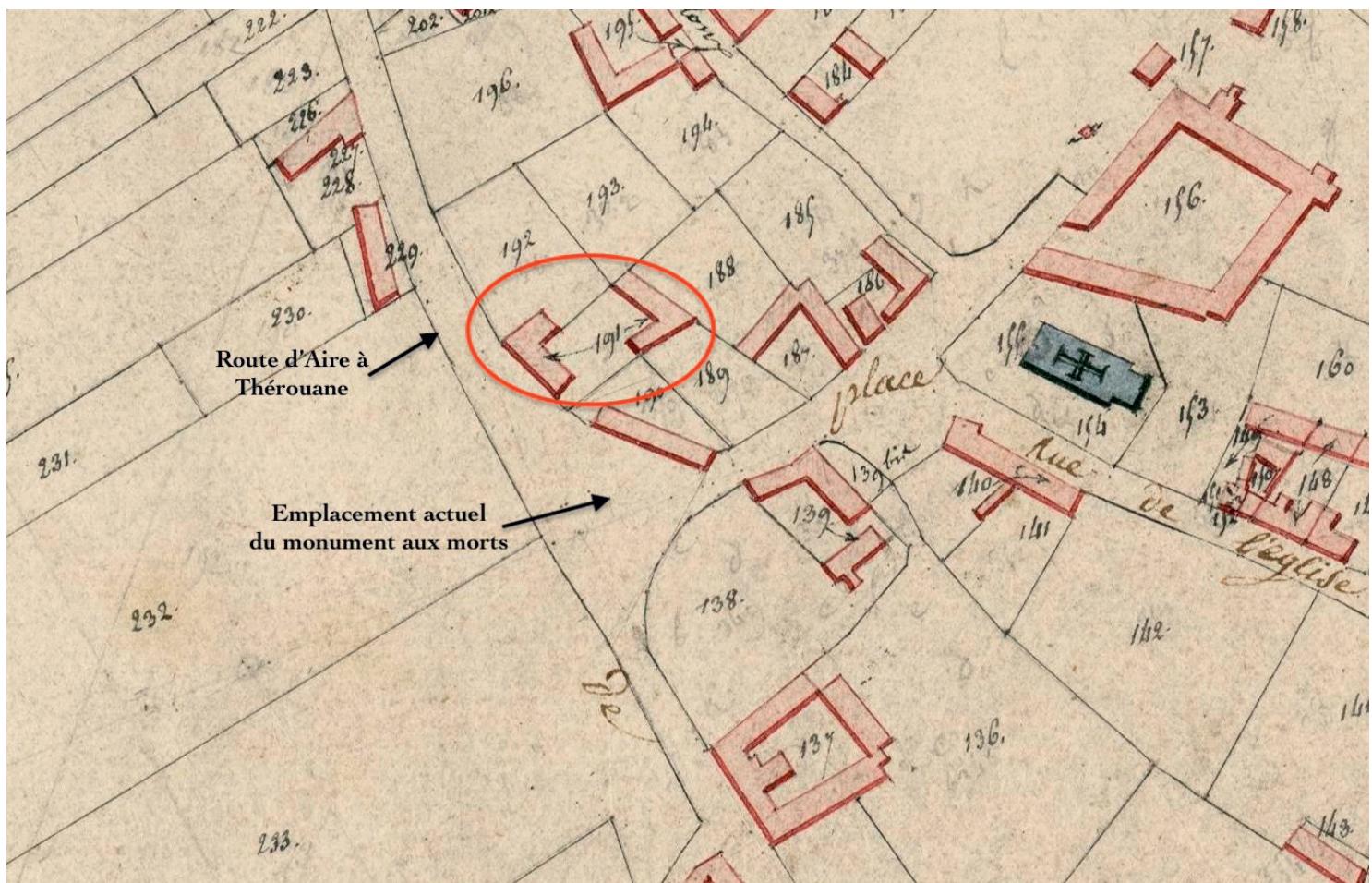
On trouve la liste des maire, officiers municipaux, procureur, secrétaire-greffier et notables dans un document daté du 24 mars 1793, et envoyé à l'administration du district à fin d'authentification des signatures du personnel municipal. Signent le maire, Jacques Bréhon, les officiers municipaux Louis Joseph Despreys et François Marie Pette, le procureur de la commune Pierre Robilliard, le secrétaire-greffier Leleu. Les notables ont pour nom Mantel, André Lefebvre, Jean François Dause, Henri Gozet, Alexis Blondel et le maréchal-ferrant, Jean Joseph Delbarre.

**Pierre ROBILLIARD**, membre du conseil général de la commune élu le 20 janvier 1793, semble être le personnage principal de Crecques au moment de la Terreur. Il dresse les actes d'état civil du 31 janvier 1793 au 5 nivôse an IV. Il est agent national de Crecques en l'an II, fonction créée par le Comité de Salut Public pour représenter le gouvernement révolutionnaire dans la commune, faire respecter les lois et dénoncer les infractions.

Le 30 messidor an II, à la Société populaire – relai politique révolutionnaire – du canton de Thérouanne, « un membre propose et la Société arrête que le bureau enverra à l'agent national la liste des membres qui doivent composer le comité de surveillance aux fins d'être autorisé provisoirement à se mettre en activité. S'ensuivent les noms des citoyens proposés : Boulot de Thérouanne, Brunet de Clarques, Bertrand de Clarques, Laridan de Clarques, Bailli d'Herbelles, Montrejand de Marthe, Dufour d'Upan, Mantel de Rebécques, Noël Lemaire de Mametz, Antoine Potel d'Ecques, Ant. Verdevoye (sic, pour Verdoye : le procès verbal de l'assemblée de la commune de Rebécques le 14 mars 1792 le nomme aussi par erreur Verdevoye), de Crecques ».

Avec Pierre Robilliard, manouvrier, puis cultivateur (1759-1837), **Antoine VERDOY** (1747-1825), dont le nom apparaît dès le début de la Révolution, est l'autre figure de la politique locale au cœur de la Révolution à Crecques. Ces fragments d'histoire ne défrayent pas la chronique. Ils montrent cependant que, comme ailleurs à ce moment de la Révolution, le personnel politique local se renouvelle. À eux la lourde charge de faire face aux nombreuses demandes de Paris et du département. Comme souvent dans l'histoire, la commune est le maillon administratif le plus sollicité et le plus efficace.

Matthieu FONTAINE



*Sur cet extrait du plan cadastral dit napoléonien (vers 1820), la maison que possédait Hubert Goudaillier à Crecques, où se tenaient habituellement les réunions municipales de Crecques (C) Arch. dép. du Pas-de-Calais.*

# Commémorations



**19 mars, 8 mai et 11 novembre 2023**



Les commémorations du 19 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie), du 8 mai 1945 (fin de la seconde guerre mondiale) et du 11 novembre 1918 (signature de l'armistice) se sont déroulées cette année au Monument aux morts de MARTHES.

Beaucoup étaient présents pour faire honneur aux soldats qui ont défendu notre liberté !

Le verre de l'amitié a été offert par la Municipalité et l'Association des Fêtes dans le

local des Carabiniers de Marthes.

Merci au Président Julien LEROY et son équipe de leur accueil.

# Manifestations



## Médailles du travail

La cérémonie de remise des médailles du travail a eu lieu le 6 mai cette année.

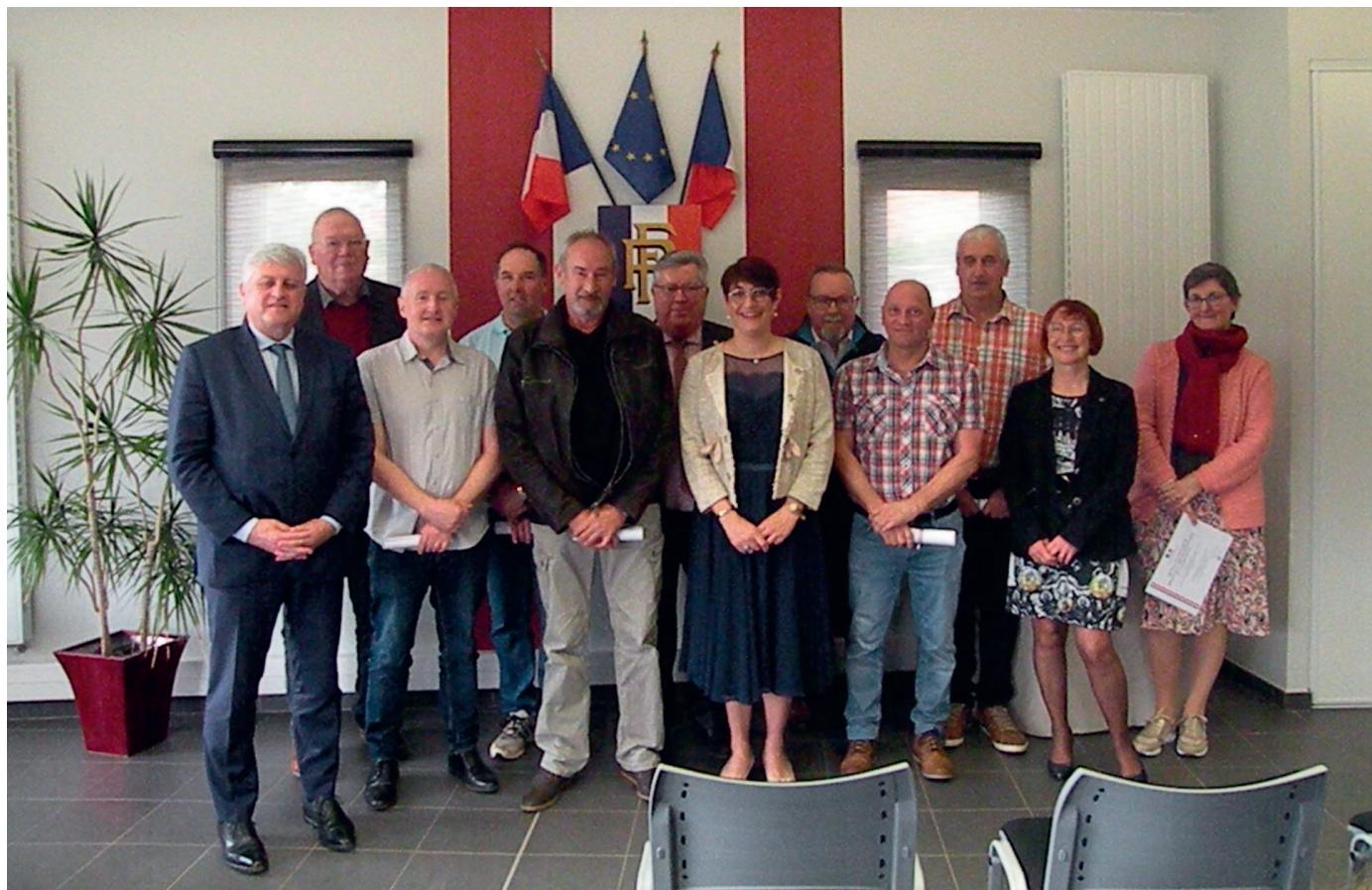
Un total de 14 invitations ont été envoyées, 6 ont répondu à notre invitation.

Nous avons pu féliciter au nom de Monsieur Olivier DUSSOPT, Ministre du travail :

- 2 médaillés « Grand or » : Madame Viviane COURTOIS, Monsieur Jean-Pierre JOUAULT**
- 3 médaillés « Or » : Messieurs Christian DEBOUT, Lionel DHIU, Christophe FLASQUE**
- 1 médaillé « Vermeil » : Monsieur Bruno CARON**

A cette occasion, Madame Laurence FENES LALOY, maire, a mis à l'honneur Madame Elodie MARANGONY (présente ce jour là dans la mairie) pour son aide des plus précieuse et son perfectionnisme et c'est une fierté pour la commune de compter dans nos rangs des personnes aussi sérieuses que Mesdames Elodie MARANGONY et Muriel CHARLET toutes deux diplômées la même année.

Cette cérémonie a été officiée sous l'œil attentif de plusieurs personnalités : Monsieur Bertrand PETIT (député), Monsieur Alain MEQUIGNON et Madame Françoise VASSEUR (conseillers départementaux), Messieurs Jacques DELMAIRE et Jean-Pierre QUÉTU (Maires honoraires).



**Marie-Line TALLEUX**

Adjointe au maire chargée des Fêtes, des Cérémonies  
et des Associations

# Fêtes

## ► Exposition de peintures

Dans le cadre des animations organisées par le Comité de Fêtes, a eu lieu le 19 mars 2023, à la salle du Millénium, **une très belle exposition peinture** mise en place grâce à la collaboration artistique de Madame Marie-Françoise DEVIGNE, peintre mametzienne.

Un grand nombre d'artistes étaient présents !

Ils ont été heureux du nombre de visiteurs ainsi que de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.



En effet, un apéritif et une collation leur ont été offerts.

Une ambiance détendue et pleine d'échanges entre peintres et spectateurs a été de mise tout au long de la journée !

Une nouveauté cette année !

Lors des Journées Récréatives des vacances de février organisées par la commune et animées par Mme DEVIGNE, les enfants ont réalisé des tableaux qui ont été exposés parmi ceux des artistes locaux. Une fierté pour nos jeunes petits « peintres en herbe » qui sont venus admirer leurs œuvres avec leurs familles !

Une belle expérience qui sera renouvelée en 2024 !





## Chasse aux œufs

Tout a commencé dans un brouillard très frais, ce dimanche 9 avril !

Comme tous les ans, les jeunes de l'école des Tilleuls étaient invités à la chasse aux œufs de Pâques, aux abords de l'étang de la Sauvagine, accompagnés de leurs parents.

Cette année, les œufs n'ont pas fondu !

En effet, les enfants ont cherché des œufs en plastique multicolores, et particulièrement les « œufs d'or » pour repartir avec des lapins et œufs en chocolat !

Merci à l'ensemble des bénévoles présents pour la préparation de l'événement et l'encadrement sur le site !





## La Grande Brocante

Notre traditionnelle grande Brocante s'est déroulée le dimanche 11 juin sous un beau soleil !

Nombreux ont profité de cette belle journée pour flâner, prendre une petite collation et une boisson fraîche à la salle du Millénium.





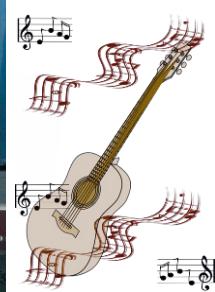
Le 13 juillet



**Les « BLUESMEN EXPERIENCE » et « MISTER JAVA » ont mis l'ambiance en ce 13 juillet 2023 !**

Tout était réuni, soleil, ambiance musicale, collations et buvette, pour faire de cette fête populaire une réussite. Clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Bravo à tous les bénévoles !





## Le 1er marché artisanal nocturne

Après une semaine de très mauvais temps, nous avons pu recevoir une trentaine d'artisans dans la salle du Millénium. En effet, il était prévu de les installer une partie dehors et l'autre à l'intérieur.

La chance fut avec nous et nous avons profité des derniers rayons de soleil.

Quel plaisir de pouvoir finir la semaine en bonne compagnie !





## Ducasse

Cette année, le cochon grillé de Monsieur TRISTRAM du Bar Brasserie des Etangs de Merck-Saint-Lièvin et le soleil ont attiré beaucoup de monde au traditionnel repas de la ducasse (180 repas réservés).

Après une mise en jambes à l'occasion de la marche de 5 & 10 kms organisée par Mametz Gym Form', les participants, les passants ainsi que les exposants de la braderie ont pu également profiter de la friterie et des boissons fraîches.

Nous avons eu le plaisir de recevoir des membres du comité des fêtes de ROQUETOIRE, Dominique LEBRUN-VANDEWALLE ainsi que notre député M. Bertrand PETIT.





## Représentation théâtrale

Ce samedi 14 octobre, les « 3 Z » troupe de Zudausques nous ont proposé une pièce de boulevard : « **JE VAIS TOUT VOUS EXPLIQUER** ». Très bonne interprétation des comédiens amateurs dont deux jeunes qui ont rejoint la troupe cette année !

Malheureusement, nous n'avons pas eu beaucoup de spectateurs et la recette au profit du C.C.A.S. de MAMETZ en a subi les conséquences. Est-ce la faute de la coupe du monde de Rugby, la visite de notre Evêque ou l'oubli de cette manifestation ?

Nous comptons sur vous « Les Mametziens » pour notre **prochaine pièce de théâtre patoisante, le samedi 24 février 2024 : « Quo qui s'arpasse ? »**



**Marie-Line TALLEUX**  
Adjointe au maire chargée des Fêtes, des Cérémonies  
et des Associations



## Le Repas des Aînés



Cette année, c'est avec beaucoup de fierté et un profond respect pour le cœur de notre communauté que nous avons voulu mettre à l'honneur nos aînés. Au fil des années, ils ont été le témoin de nombreuses évolutions, de changement qui ont façonné notre village. C'est pour cela qu'en ce jour festif, nous avons pris le temps de reconnaître leur contribution exceptionnelle, de les remercier pour avoir cultivé un esprit de communauté et de solidarité qui fait de notre village un lieu spécial.

Le thème de cette journée : *La Guinguette Mametzienne*.

Nous avons pour cela fait appel aux Mametziens pour qu'ils apportent chacun leur petite touche avec des objets anciens afin de décorer la salle. Nous tenons d'ailleurs à tous les remercier et tout particulièrement Émilie et Claude VANBREMEERSH qui ont eu la gentillesse de nous prêter leur Diane d'époque. Une première mais dans le but de remettre quelques souvenirs dans leurs cœurs chaleureux.

Les doyens ont bien évidemment été mis à l'honneur, pour la troisième années consécutive: Madame Thérèse HORNAIN 93 ans pour les dames et Monsieur Abel GOZET 88 ans pour les messieurs.

Monsieur QUETU ne pouvant pas venir ce jour, nous avons eu l'honneur d'un vivat flamand dirigé par Madame Bernadette JOLY.

Pour ma part, je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe ainsi que Monsieur David FLAJOLLET pour l'animation qui se sont très impliqués pour que cette journée soit très festive pour nos aînés.



**Vanessa PROVENCE**  
Conseillère déléguée aux aînés



## Les Lutins de Noël



### Encore une belle saison pour les Lutins de Mametz !

Pour la quatrième année consécutive, l'équipe des « Lutins de Mametz » a travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs samedis pour vous offrir de magnifiques décors qui mettent notre village à l'heure de Noël !

Cette année, de nouvelles décos comme des luges et des petites échelles ont rejoint bonhommes de neige et rennes présents dans le village !

Je voudrais mettre en avant l'esprit de créativité, de chaleureuse ambiance et de dynamisme de tous les Lutins bénévoles ! Et pour clôturer la saison 2023, ils ont partagé le verre de l'amitié sous la forme d'un délicieux vin chaud !

Si vous souhaitez rejoindre cette joyeuse équipe, vous pouvez laisser vos coordonnées en mairie. Vous serez avertis des dates des ateliers 2024, les samedis matins de novembre et début décembre !

→ Merci aux Lutins : **Bernard, Brigitte, Catherine, Célia, Corinne, Dominique, Grégoire, Guy, Hélène, Lalie, Marie-Françoise, Marie-Line, Philippe, Sandy, Sarah et Tybalt, Sylviane, Vanessa et Taysse.**





## REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION DES FÊTES

Je souhaite remercier l'ensemble des bénévoles, environ une cinquantaine, d'avoir fait de notre 1er Marché Artisanal et de toutes les manifestations de l'année une réussite.

J'en profite pour remercier également les différentes associations de MAMETZ qui répondent souvent présentes : pour leur aide et support logistique dans nos différentes fêtes.

C'est ce qui fait la force de notre village !

*Encore MERCI à tous.*

*Nous vous invitons à nous rejoindre.*

**Marie-Line TALLEUX**

Adjointe au maire chargée des Fêtes, des Cérémonies  
et des Associations



# Associations

## ➔ A.A.P.P.M.A-MAMETZ - « La Truite Mametzienne »

2023 une année de travaux sur le site de Crecques par les bénévoles, Manu, Patrick les nouveaux gardes assermentés et bénévoles :

- Rénovation du local
- Peinture
- Pose du sigle pêche
- Enlèvement des nénuphars
- Taille des haies
- Élagage des arbres.

Les mêmes travaux à la Sauvagine par les employés communaux que nous remercions vivement.  
Élagage prévu cet hiver sur la Lys.

1258 cartes délivrées contre 1108 en 2022, 46 cartes offertes aux élèves CM1-CM2. Forte augmentation des jeunes.

2024 nouveau règlement étang mis en place.

Repeuplement étangs 15 600 euros, rivière 3 200 euros. Pour les festivités et repeuplements consulter le calendrier des fêtes (page 73 à 75).

Mise en service d'un emplacement handicapé (Fauteuil).

Remerciements aux Frangines, à Catherine « Graffiti » pour le travail sérieux dans la vente des cartes, Nathalie et Marie Paule pour les fêtes, les gardes et bénévoles.

Le 1er novembre disparaissait le garde René Bigand, fidèle serviteur du monde associatif, aimé de tous. L'A.P.P.M.A. a perdu l'un de ses piliers et camarades.

Les remerciements vont à Madame le Maire, aux élus, aux services techniques et à l'ensemble du personnel municipal.

A vous toutes et tous,  
meilleurs vœux 2024.  
Santé, Bonheur,

Le Président  
**René MASCLÉT**

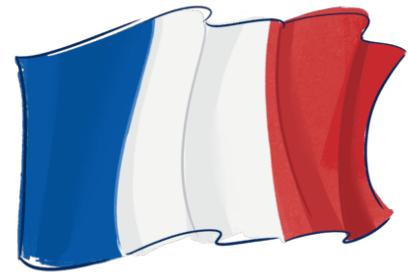




## ACPG CATM OPEX Veuves - Comité de Mametz/Rebecques

Un peu d'histoire,

L'association des anciens combattants a vu le jour en 1946 ou 1947 avec le retour des prisonniers de la guerre de 1939/1945 qui en constituèrent l'ossature, c'est vers 1975 que sont venus s'ajouter les Anciens combattants d'Algérie Tunisie Maroc, en majorité des appelés du contingents, ce qui était considéré comme du maintien de l'ordre en Algérie étant reconnu comme guerre par le gouvernement en place.



En 1993 environ une centaine d'adhérents composait l'association, au fil des années nos pères disparurent, et c'est maintenant à nous les anciens d'AFN de subir la dure loi de la nature.

Nous sommes actuellement trente, quinze Anciens combattants et quinze veuves d'Anciens combattants, la parité...

Afin de pérenniser notre association, nous serions reconnaissants aux personnes qui le voudraient de bien vouloir nous rejoindre comme membres sympathisants, Hommes ou Femmes, jeunes ou moins jeunes, la cotisation annuelle incluant le journal et le calendrier est de 30 euros.

Pour tout renseignement s'adresser à Michel HESDIN au 06.71.38.72.98 ou à Jacques LECIGNE au 03.21.88.50.96.



## le Groupe ZEN DE MAMETZ

Voilà maintenant un an que le Groupe Zen de Mametz a ouvert ses portes chaque semaine ainsi que lors d'un week-end découverte organisé à la fin du mois de septembre.

C'est heureux de cette première expérience que nous continuons à vous proposer de prendre un temps pour se retrouver dans une ambiance calme et épurée. Deux fois par semaine, le mardi à 19h15 et le samedi à 8h45, vous pouvez venir vous asseoir et trouver la posture juste pour découvrir en vous la paix de l'esprit. Après la pratique, vient le moment du thé/café qui permet d'échanger en toute convivialité.



Le Groupe Zen de Mametz vous invite à sortir un moment de vos vies bien remplies et agitées pour goûter à la joie et à la paix de l'instant présent.

Ouvert à tous. Maison des associations de Mametz, rue de la gare.

Première séance gratuite.

La participation demandée est ensuite de 30 euros par mois, une réduction est possible.

Merci avant une première séance de bien vouloir nous contacter pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions.

Céline au 06.82.13.97.50

ou

Sylvain au 06.81.33.37.07



## Club Détente et Loisirs

Vous aimez créer avec vos mains ?  
Vous initiez ou vous perfectionnez en loisirs créatifs?  
Le tout en partageant un moment convivial?  
Alors venez nous rejoindre tous les mardis autour d'un café, de 14h à 18h à la Maison des Associations, rue de la Gare à Mametz.

Présidente :

**Zuina BENHAMOUCHE**

Trésorière :

**Liliane HULEUX**

Secrétaire :

**Marie-France OTS**



## UN PLUS POUR MAMETZ

La couture est un loisir très tendance surtout depuis les années COVID avec le retour en force du fait main.

L'association compte maintenant 40 adhérentes avec des cours répartis sur 5 séances.

Relever un patron, coupe, techniques de couture, conseils et bonne humeur sont au rendez-vous grâce à notre « coach » Sylvie toujours disponible pour nous.

L'atelier des mères Noël continue de se réunir les lundis après-midi. Les articles confectionnés seront vendus lors du marché de Noël.

Pour la première fois cette année, nous avons organisé notre première puce des couturières.

De nombreux exposants et visiteurs ont répondu présent.

Devant le succès de cette première manifestation, rendez-vous l'année prochaine le **dimanche 13 octobre 2024 pour une nouvelle édition.**

Pour tout renseignement :

↳ **BAUDELLE Marlène au 07.88.41.10.58**

Présidente : **Marlène BAUDELLE**

Secrétaire : **Sabine DUSAUTOIS**

Secrétaire adjointe : **Charlotte DELOBEL**

Trésorière : **Fabienne LIÉVIN**

Trésorière adjointe : **Marie-Line TALLEUX**





## Entente Sportive Mametz-Rebecques



55 ans de l'Entente Sportive Mametz-Rebecques avec la venue des anciens de Lens contre les anciens du coin devant plus de 1 500 spectateurs.



Repas couscous tartiflette





## Le Temps Retrouvé

Les membres du bureau et tous les adhérents se joignent à nous pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Aujourd’hui notre club « le Temps retrouvé » compte 130 adhérents dont une cinquantaine se retrouve tous les lundis après-midi de 14h30 à 17h30 pour les cartes, jeux de société, Scrabble, Triomino, etc. tricot, crochet toujours dans une bonne ambiance et simplicité.

Des sorties sont programmées pour les adhérents et non-adhérents.

Nous avons organisé une sortie au grand cabaret de Vieux-Berquin.

Résultat : 98 personnes ont été conquises.

L’année s’est terminée en novembre par notre fameux loto, ainsi qu’une sortie à Rinxent proposant un spectacle cabaret animé par le groupe Sensation.

Le traditionnel goûter de Noël offert par le Club a clôturé cette année 2023.

Pour 2024 nous vous proposons :

- ⊗ Le dimanche 18 février : **la revue de l’orphéon**
- ⊗ Le samedi 2 mars : **Concours de cartes**
- ⊗ Le dimanche 21 avril : **Théâtre** à la Salle du Millénium
- ⊗ Courant avril : **Sortie à Barry (Belgique)**
- ⊗ Le dimanche 5 mai : « **Y a du Macron à se faire** » au Théâtre Sébastopol à Lille
- ⊗ Le dimanche 23 juin : **Repas à la « Guinguette de Tilques »** avant les vacances

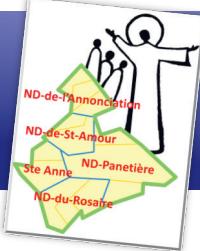
Je tiens à remercier Madame le Maire et son conseil municipal pour la mise à disposition de la Salle du Millénium.

Mametzien et Mametziennes, si vous désirez vous joindre à nous c'est toujours possible.



**Bernadette LAFITTE**  
Présidente

# Paroisse Sainte Anne



« La paroisse continuera à être « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles » ... La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. »

Pape François dans « l'évangile de la joie ».

## Messe :

- chaque samedi à 18 heures et dimanche à 9h30 à Mametz ou dans des communes avoisinantes,
- le dimanche à 11h15 à Aire-sur-la Lys.

Voir la feuille distribuée chaque week-end lors des messes et celles affichées sur les portails des églises.

Avec l'Equipe d'Animation de la Paroisse (E.A.P.), nous sommes à votre service.

**Les membres de notre Paroisse (Mametz, Rebécques) sont ...**

Mme Brigitte REANT

Mme Isabelle BAROUX

M. Christian DACQUIN

M. Philippe DESPREZ

M. Michel LALOUX

## Curé de notre paroisse :

abbé Jacques TANGOMBE – 06.47.45.03.26

[jacquestangombe@yahoo.fr](mailto:jacquestangombe@yahoo.fr)



**Vicaire : Abbé Jean-Marie LELEU**

06.08.88.05.64

## Le CATÉCHISME

A tout âge et à partir de 7 ans, que l'on soit baptisé ou non, valide ou non.

Contacter : Mme Brigitte Réant - 06.27.15.24.33

Mme Catherine PETIT - 06.52.72.50.76



## Les FUNÉRAILLES

Une équipe de chrétiens formés vous accompagne dans le deuil, dans la préparation et la célébration des funérailles.

Contacter le secrétariat paroissial ainsi que

Jean Pierre QUETU 03.21.39.02.76 ou

Ginette LEMAITRE 03.21.39.22.67 ou

Marie-Thérèse BOURDREL 03.21.39.12.64

## Pour les MARIAGES

Contactez directement le secrétariat paroissial au 28, place des bénigines à Aire-sur-la-Lys

ACCUEIL ... ÉCOUTE ... INFORMATIONS ...

**Maison Paroissiale**

28 place des Béguines

62120 Aire-sur-la Lys

03.21.39.04.52

[paroisse.n.d.panetiere@orange.fr](mailto:paroisse.n.d.panetiere@orange.fr)



## Visite pastorale de l'évêque d'Arras



Samedi 14 octobre 2023 : messe « Parole en Fête », avec partage intergénérationnel de l'Evangile en présence de Mgr Leborgne

Mgr Olivier LEBORGNE, évêque d'Arras, a entamé en janvier 2022 une visite pastorale du Diocèse. Le Diocèse d'Arras représente un ensemble de paroisses catholiques sur 58 communes.



A cette occasion, il a rencontré non seulement les catholiques engagés dans la vie de l'église locale, mais aussi des hommes et des femmes qui, sur le territoire, font vivre la solidarité, le lien social, le dynamisme économique, la vie culturelle.

Le dimanche 8 octobre 2023, il a rencontré les élus de Mametz et les « pierres vivantes » c'est à dire tous ceux qui font vivre nos lieux de culte, les entretiennent, les fleurissent...

Nos élus actuels et des équipes municipales précédentes, Mme Fenes Laloy, M. Delmaire, M. Quetu sont venus montrer leur intérêt pour la conservation du patrimoine religieux de la commune. En effet, ils ont témoigné de leur engagement et leur implication dans la restauration de nos trois clochers qui s'est étendue durant les mandats successifs.

Monseigneur Olivier LEBORGNE,  
évêque d'Arras



Rencontre des « pierres vivantes » à la salle paroissiale

# Réserve communale de sécurité civile

Cela fait 3 ans que la réserve communale de sécurité civile a été créée.

Le caporal Régis Lefebvre, ancien sapeur-pompier au Centre de Première Intervention de Mametz, a rejoint l'effectif.

Cette année, nous avons effectué 61 interventions, 8 de moins par rapport à l'année 2022, dont 16 nids de frelons asiatiques contre 5 l'an dernier.

Le flyer qui a été distribué dans les boîtes à lettres en début d'année, nous a permis d'irradier les nids primaires qui peuvent se trouver dans un coffre de volet roulant, un abri de jardin, une grange, une haie ...

Nous vous rappelons que nous sommes une équipe de bénévoles et que nous intervenons dans les plus brefs délais suivant nos disponibilités, car nous devons toujours être 2 par mesure de sécurité.

Nous intervenons uniquement sur le territoire de la commune de Mametz, Marthes et Crecques.

Nous comptons sur votre vigilance pour nous signaler toute formation de nids primaires de frelons.

Toute demande doit être impérativement faite en mairie au 03.21.39.07.05.

**Philippe BULTEL**

Conseiller municipal

Responsable de la réserve communale de sécurité civile

Responsable sécurité incendie, sécurité routière et défense armée



**NID DE GUEPES**



**NID DE FRELONS**

**DESTRUCTION D'UN NID DE GUEPES EN TOITURE**



# Commerces

## → Nouveautés ...



PAULINE SHOOTING

Photographe par Pauline Sanner

Portrait - Famille - Grossesse  
Naissance - Enfant - Animaux

06.03.57.48.02

pauline.shooting.photo@gmail.com

62120 Mametz

A QR code is located in the bottom right corner.

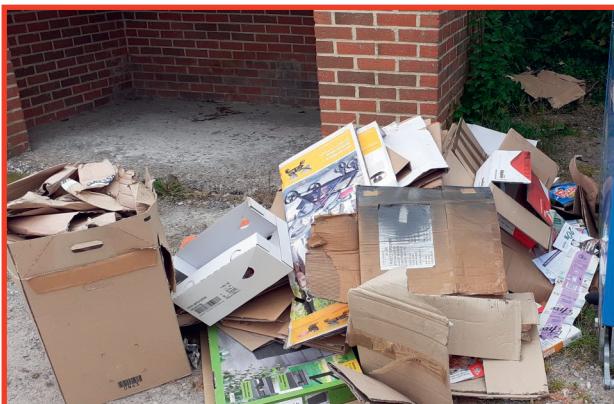
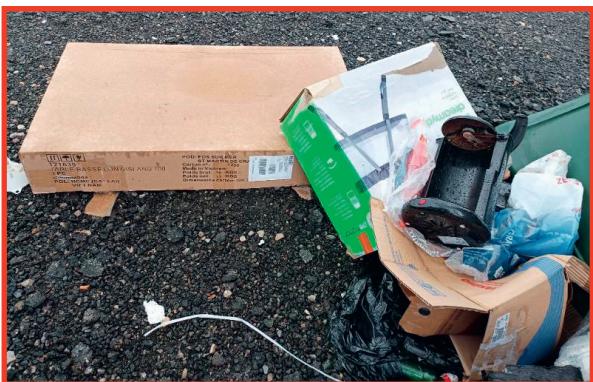
# Incivilités

Nous rappelons que le contour de bennes ne s'apparente pas à une déchetterie !

Ces incivilités ont lieu même lorsque les bennes sont vides...

Tout dépôt sur la voie publique est passible  
d'une amende de 150 € à laquelle se rajoutent  
les frais de débarrassage générés  
par l'enlèvement des déchets.





# Etat Civil du 16 décembre 2022 au 15 décembre 2023

→ **17 Naissances** : voici les noms de celles dont les parents ont accepté une insertion dans notre bulletin communal.

## Thomas CRÉPIN

Le 24 janvier à Blendecques

## 13 rue du Choquart



## Arthur DOOLAECH

Le 11 février à Blendecques

## 16 rue du Stade



## Noah JIBERON

Le 17 février à Arras

## 19 chemin de Monbus



## Lizzy PICQUE

Le 15 mars à Blendecques

## 23 grand'rue



## Milann LAMARQUE DUQUENOY

Le 10 avril à Hazebrouck

## 3 rue de la place



## Robin CODRON

Le 11 avril à Beuvry

## 112 B grand'rue



## Paco RAIMOND

Le 13 mai à Hazebrouck

## 23 rue de la plaine



## Eva BLANJOIE

Le 19 mai à Blendecques

## 216 grand'rue



## Nino BOULANGER

Le 15 juin à Blendecques

## 38 rue du moulin



## Céleste CHAVATTE

Le 8 juillet à Hazebrouck

## 36 rue du moulin

## Mia ROËLANDT

Le 9 juillet à Lille

## 110 grand'rue



## Inès MAËS

Le 11 juillet à Blendecques

## 9D rue de la Chapelle



## Émile DELOHEN

Le 16 août à Blendecques

## 30 chemin des ruelles



## Gabrielle LEGRAIN

Le 10 octobre à Blendecques

## 218 grand'rue



## Soëlya DANNEL

Le 8 novembre à Blendecques

## 4 rue des champs



## Evie HOYEZ

Le 15 décembre à Blendecques

## 22 rue du moulin



Félicitations

## Ils sont nés il y a 100 ans... en 1924

BAILLEUL Charles, le 20 août

BARBET Henri, le 6 janvier

BLONDEL Jules, le 29 juillet

BOURDREL Irène, le 14 septembre

CADART Yvonne, le 29 avril

CARON Marie, le 16 janvier

COQUEMPOT Béatrix, le 21 décembre

COURTIN André, le 17 août

DACQUIN Gérard, le 30 juillet

DECRETOM Léon, le 15 avril

DENIS Alfred, le 15 septembre

DUBOIS Adrienne, le 16 août

DUBOIS Paul, le 13 août

DUCROCQ Julien, le 19 juillet

DUFOUR Julia, le 20 janvier

DUMONT Marguerite, le 3 février

DUMONT Paulette, le 14 octobre

FONTAINE Andrée, le 1er avril

HANNOTEL Auguste, le 13 janvier

LEGRAIN Madeleine, le 6 juillet

LEMAIRE Raymonde, le 27 juin

LEMAITRE Auguste, le 20 septembre

LEMAITRE Emile, le 10 février

MASSET Yvonne, le 11 septembre

MENNE Pierre, le 2 janvier

RAMCOURT Hector, le 2 janvier

RAOULT Alfred, le 8 mars

VITAL Louis, le 6 mai

VITAL Maria, le 6 mai

WACQUEZ Paul, le 29 novembre

## ➔ Ils nous ont quittés...

**Eliane DECRéQUY veuve DUFOUR**, 90 ans, le 28 décembre 2022 à Helfaut

**Bernard BOURGON**, 75 ans, le 15 janvier 2023 à Beuvry

**Hervé COHEZ**, 56 ans, le 27 février 2023 à Helfaut

**Thérèse FAUQUEMBERGUE veuve DELEHEDDE**, 95 ans, le 11 février 2023 à Aire-sur-la-Lys

**Michel DILLY**, 74 ans, le 24 février 2023 à Helfaut

**Francis ALEXANDRE**, 77 ans, le 25 février 2023 à Helfaut

**Gérard LELIEUR**, 87 ans, le 8 mars 2023 à Mametz

**Christian LANION**, 83 ans, le 11 avril 2023 à Helfaut

**Stijn VANTIEGHEM**, 39 ans, le 15 avril 2023 à Mametz

**Francis LEROY**, 71 ans, le 18 mai 2023 à Mametz

**Solange SÉNÉLART veuve PRINS**, 87 ans, le 4 juin 2023 à Helfaut

**Bernard VAILLANT**, 77 ans, le 14 juin 2023 à Aire-sur-la-Lys

**Gaël MARTEL**, 46 ans, le 28 juin 2023 à Helfaut

**Sébastien FILBIEN**, 44 ans, le 18 juillet 2023 à Mametz

**Bernard DREAN**, 87 ans, le 17 août 2023 à Aire-sur-la-Lys

**André BOYAVAL**, 94 ans, le 30 août 2023 à Aire-sur-la-Lys

**Godelaine DENIS veuve LE MOING**, 68 ans, le 8 septembre 2023 à Helfaut

**Marie-Berthe FONTAINE veuve DE SAINTE MARÉVILLE**, 91 ans, le 19 octobre 2023 à Aire-sur-la-Lys

**Henri FLASQUE**, 85 ans, le 23 octobre 2023 à Mametz

**Stéphane VANGREVELINGHE**, 74 ans, le 1er novembre 2023 à Mametz

**René BIGAND**, 74 ans, le 2 novembre 2023 à Ecques

**Paul BERNABLE**, 83 ans, le 26 novembre 2023 à Lomme

**Ginette BRODEL veuve LECIGNE**, 93 ans, le 8 décembre 2023 à Mametz

**Christiane LAURENT veuve FLASQUE**, 83 ans, le 13 décembre 2023 à Dunkerque

## → Mariages



**Joël POURCELET et Karina PLY**  
*le 22 avril 2023*



**Olivier CORDIER et Coralie LEROY**  
*le 27 mai 2023*



**Guillaume LALOY et Laurence FENES**  
*le 8 juillet 2023*



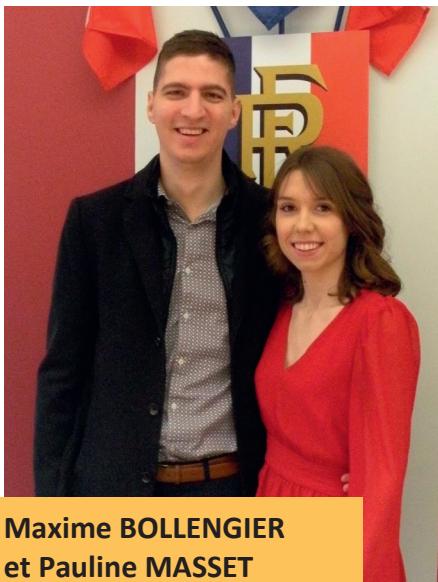
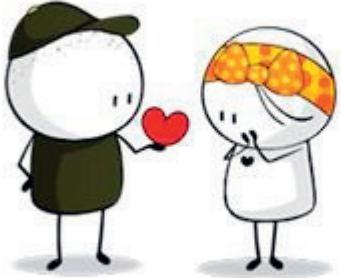
**Florent SONNEVILLE et Léa JOUAUTL**  
*le 22 juillet 2023*



**Bertrand VISEUR et Géraldine DELOBEL**  
*le 12 août 2023*



**Jean MINERBE et Sylvie KOWALSKI**  
*le 20 octobre 2023*



**Maxime BOLLENGIER  
et Pauline MASSET  
le 17 février 2023**



**Romain PLATEEL  
et Coralie DUMONT  
le 4 mars 2023**



**Jordy JIBERON  
et Emilie DUBOIS  
le 10 mars 2023**



**Romain DUSSART  
et Laurine HAPPIETTE  
le 11 mars 2023**



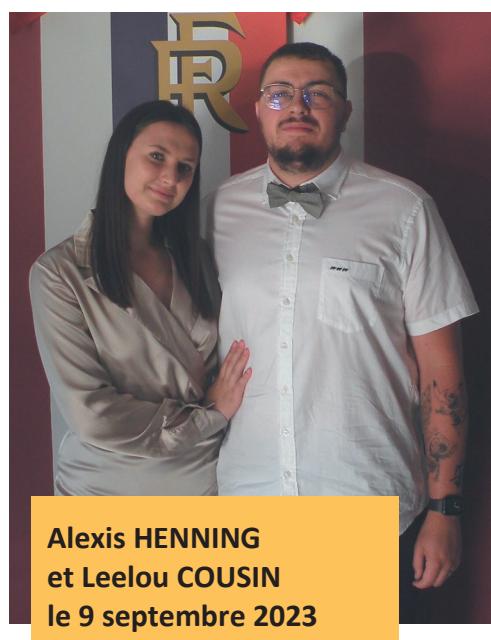
**Sébastien COCQUEMPOT  
et Angélique PATOUT  
le 22 avril 2023**



**Yves-Sidi VIDOR  
et Anaïs LEBAS  
le 15 juillet 2023**



**José VERHEYDE  
et Delphine BIAUSQUE  
le 9 août 2023**



**Alexis HENNING  
et Leelou COUSIN  
le 9 septembre 2023**

# Calendrier des Fêtes 2024

## → JANVIER

- Vendredi 5                   **Assemblée générale de la pêche AAPPMA** à la salle paroissiale  
Vendredi 5                   **Assemblée générale du Cyclotourisme** à la maison des associations  
Samedi 6                   **Vœux municipaux** à la salle du Millénium  
Samedi 13                   **Assemblée générale Carabiniers de Marthes** au rupro  
Vendredi 19                   **Assemblée générale Carabiniers de Mametz** à la maison des associations  
Vendredi 26                   **Réunion Energie** à la salle du Millénium



## → FEVRIER

- Samedi 24                   **Théâtre** organisé par l'association des fêtes au profit du C.C.A.S. à la salle du Millénium



## → MARS

- Samedi 2                   **Concours de cartes** organisé par l'association «Le temps retrouvé» à la salle du Millénium  
Samedi 9                   **Ouverture de la pêche en rivière** (AAPPMA)  
Dimanche 10               **Bourse aux jouets** organisée par l'APE à la salle du Millénium  
Dimanche 17               **Exposition peinture** à la salle du Millénium  
Mardi 19                   **Commémoration du 19 mars 1962** au Monument aux Morts de Crecques  
Samedi 23                   **Repas des carabiniers de Mametz** à la salle du Millénium  
Dimanche 31               **Pâques - Chasse aux œufs à la Sauvagine** organisée par l'association des fêtes de Mametz



## → AVRIL

- Samedi 6                   **Ouverture de la pêche en rivière** (AAPPMA)  
S. 6 et D. 7               **Fête de la moto** organisée par le Moto Club « les copains d'abord » à la salle du Millénium  
V. 12, S. 13, D. 14       **Enduro à la carpe** étang de la Sauvagine (Amicale des pêcheurs de Mametz)  
Samedi 13                   **Repas** organisé par l'E.S.M.R. à la salle du Millénium  
Dimanche 21               **Théâtre** organisé par l'association «le temps retrouvé» à la salle du Millénium  
Dimanche 21               **Geai de Mametz - Tir inter sociétés, avec présence de manèges**, sur le terrain à côté de la maison des associations, organisé par les carabiniers de Mametz  
Samedi 27                   **Ouverture de la pêche en rivière** (AAPPMA)  
Dimanche 28               **Troc plantes + marche familiale et son quizz**, à la Sauvagine, organisés par l'association des fêtes de Mametz



## → MAI

Samedi 4	Remise des médailles du travail en Mairie
Mercredi 8	Commémoration de la victoire - dépôt de gerbes au monument aux Morts de Crecques
Jeudi 9	Geai de MARTHES organisé par les carabiniers de MARTHES
	Repas
	Randonnée pédestre et cyclo
	Tir inter sociétés des Carabiniers de MARTHES
Samedi 11	Loto organisé par l'ESMR à la salle du Millénium
Samedi 17	Ouverture de la pêche en rivière (AAPPMA)
Samedi 25	Journée brochet à l'étang de la Sauvagine (Amicale des pêcheurs de MAMETZ)



## → JUIN

Dimanche 2	La Grande Brocante organisée par l'association des fêtes de MAMETZ à la Salle du Millénium
Samedi 8	Ouverture de la pêche en rivière (AAPPMA)
Samedi 8	Concours de cabanes organisé par les carabiniers de MAMETZ sur le terrain à côté de la maison des associations
Dimanche 9	Elections européennes
Samedi 15	Concours au blanc à l'étang de la Sauvagine (Amicale des pêcheurs de MAMETZ)
Samedi 22	Fête de l'école à la salle du Millénium + Remise de cartes de pêche par l'Amicale des pêcheurs de MAMETZ aux enfants des classes de CM1- CM2 lors de la remise des prix
Samedi 22	Journée «grosses truites» en rivière (AAPPMA)
Dimanche 23	Tournoi de foot Julien ZOBEL au Stade Delannoy
Vendredi 28	Assemblée générale Le Temps Retrouvé à la salle paroissiale
Vendredi 28	Assemblée générale Mametz Gym Form à la maison des associations
Dimanche 30	Concert gratuit de l'Harmonie de Saint-Omer à la salle du Millénium



## → JUILLET

Vendredi 5	Assemblée générale de l'association des fêtes à la salle paroissiale
Samedi 13	Concerts gratuits + feu d'artifice à CRECQUES organisés par l'association des fêtes de Mametz
Samedi 13	Ouverture de la pêche en rivière (AAPPMA)
Dimanche 21	Ball trap organisé par la Société de chasse de MAMETZ



## → AOÛT

Vendredi 2	Marché artisanal nocturne organisé par l'association des fêtes de MAMETZ à la salle du Millénium
Samedi 24	Ouverture de la pêche en rivière (AAPPMA)
Samedi 31	Open coupe à l'étang de la Sauvagine (Amicale des pêcheurs de MAMETZ)



## ➔ SEPTEMBRE

**Dimanche 8**

**Ducasse de MAMETZ et sa petite brocante**, organisée par l'association des fêtes de MAMETZ à la salle du Millénium

**Vendredi 27**

**Assemblée générale de l'APE**



## ➔ OCTOBRE

**Samedi 5**

**Marche des carabiniers de MAMETZ et restauration rapide** à la maison des associations

**Dimanche 13**

**Puces des couturières** organisées par l'association Un plus pour Mametz à la salle du Millénium



**Dimanche 20**

**Repas des aînés** organisé par la commune à la salle du Millénium

**Jeudi 24**

**Thé dansant** organisé par Le temps retrouvé à la salle du Millénium

**Jeudi 31**

**Marche nocturne + Soirée d'Halloween** organisée par l'ESMR à la salle du Millénium



## ➔ NOVEMBRE

**Vendredi 8**

**Calendrier des fêtes** en Mairie

**Dimanche 10**

**Bourse aux jouets** organisée par l'APE à la salle du Millénium

**Lundi 11**

**Commémoration Armistice Dépôt de gerbes** au monument aux Morts de CRECQUES

**Samedi 16**

**Repas** organisé par le Moto Club «les copains d'abord» à la salle du Millénium

**Samedi 23**

**Loto** organisé par Le temps retrouvé à la salle du Millénium



## ➔ DÉCEMBRE

**Vendredi 6**

**Assemblée générale de la pêche** à la salle paroissiale

**S 7 et D 8**

**Marché de Noël** organisé par l'APE à la salle du Millénium

**Samedi 14**

**Arbre de Noël du club de foot ESMR** à la salle du Millénium

**Dimanche 15**

**Loto** organisé par l'ESMR à la salle du Millénium

**Lundi 16**

**Goûter de l'association le Temps Retrouvé** à la salle du Millénium

**Jeudi 19**

**Arbre de Noël des élèves de l'école des Tilleuls**, organisé par l'association des fêtes de MAMETZ à la salle du Millénium



## ➔ JANVIER 2025

**Samedi 11**

**Vœux** à la salle du Millénium



# Baissez vos coûts énergétiques !

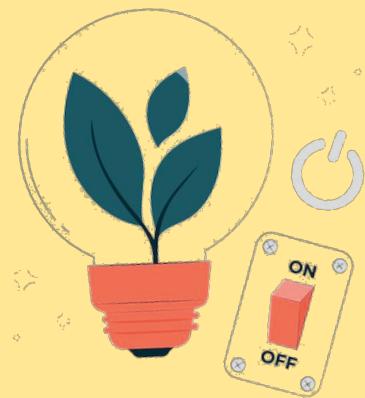
Des groupements d'achats sont mis en place à Mametz...

Rejoignez-les !

Une réunion est prévue le vendredi 26 janvier à 19 heures à la Salle du Millénium.

Ce sera l'occasion de passer vos commandes pour les prochaines livraisons auprès des responsables de lots :

- Pelets** : M. Michel DEPRETZ
- Bois** : Mme Laurence FENES LALOY
- Fuel** : M. Domique MAËS
- Gaz** : M. Philippe MACHEN



## Le Saviez-vous ?

Adapter votre contrat électrique à vos besoins vous fera économiser sans aucune contrainte supplémentaire.

## Consommation de vos appareils électroménagers\*

**Lave-linge** : 200 utilisations 100 KW soit **20 €** (10 ct€/utilisation en mode éco)

→ Correspond à l'utilisation d'une console jeux : **2H42/jour**.

**Four électrique** : 190 cycles 150 KW soit **30 €** (15 ct€/utilisation)

→ Correspond à l'utilisation de votre éclairage habitation pour toute l'année.

**Plaques de cuisson vitrocéramique** : 400 cycles 160 KW soit **32 €**

→ Correspond à l'utilisation de votre télévision **6 H/jour**.

**Lave-vaisselle** : Tous les 2 à 3 jours 200 KW soit **40 €**

→ mais près de **8 m<sup>3</sup>** d'économie en eau par rapport à la vaisselle faite à la main.

**Sèche-linge** : Tous les 2 jours 300 KW soit **60 €**

**Combiné Frigo-congélateur** : 350 KW soit plus de **70 €**

**Votre Box internet** consomme **100 KW/an** soit un coût de **20 €**.

\*Base de tarif électricité à 20ct€/KWh

# Agence postale communale de MAMETZ

Ouverte du lundi au vendredi 11h/12h et 14h/16h30, le samedi 10h15/11h45.

Levée du courrier à 15h10 la semaine et 11h45 le samedi.

\* \* \* \* \*

## OPERATIONS REALISABLES

### ↳ Vente de :

timbres à l'unité ou en carnet, carnet de collections à usage courant, timbres Monde 20 gr



enveloppes "Prêt à poster" lot de 10 où à l'unité, lettres "suivies 20g/100g, lettres recommandées mobile, stickers suivi x 12, lettres service plus, emballages prépayés Chronopost livrés le lendemain avant 13h si départ à 15h10 de Mametz ou dépôt avant 17h à Aire-sur-la-Lys

boîtes et pochettes à bulles pré-affranchies Colissimo France et Monde, différents modèles de boîtes et pochettes à bulles sans affranchissement

Colissimo (emballé par vos soins) France et étranger avec ou sans signature, avec assurance jusque 1000€ par tranche de 100€

cartes SIM nationale et internationale la poste mobile avec ou sans abonnement à activer sur internet sur la poste mobileactivation avec différents forfaits, maintien du numéro (réseau SFR) ; Recharges téléphoniques classiques la poste 5/10/20/30 €

vente de pièces de la Monnaie de Paris (pièce pour les jeux olympiques 2024 et diverses collections en cours d'année)

↳ Dépôt des colis y compris les recommandés et suivis dépôt de colissimo et Chronopost (bordereau d'expédition imprimé sur internet)

↳ Retrait des lettres recommandées et colis en instance (15 jours)

↳ Contrat de réexpédition du courrier pour 6 mois ou 1 an, renouvellement, modification et résiliation ; Activation d'un contrat de réexpédition fait sur internet ; Contrat Poste restante ; Contrat garde du courrier

↳ Procuration pour les colis et recommandés via un lien clients la poste

↳ Dépôt de chèques avec un bordereau fourni par l'agence postale communale

**★ ACHATS EN LIGNE : VOUS POUVEZ DESORMAIS SELECTIONNER LA POSTE DE MAMETZ (AP MAMETZ) POUR VOS LIVRAISONS (POINT RELAIS).**

## LA BANQUE POSTALE

**1** retrait d'espèces sur CCP et Compte Epargne maximum de 500 € par personne et par période de 7 jours (uniquement les titulaires du compte)

**2** retrait avec la Carte Bancaire de la Poste sur présentation de la carte d'identité associée maximum 350 €

**3** versements d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 500 € par période de 7 jours

**4** demandes de services liées au CCP (renouvellement de carnets de chèques, demande de rendez-vous auprès de la conseillère ).



# Recensement de la population 2024

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

Q [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)



Le recensement démarre le 18 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.

# LES INFOS PRATIQUES



## MAIRIE

69 grand'rue ☎ 03.21.39.07.05

**lundi : 10h-12h/14h-18h  
mardi : 10h-12h/14h-16h30  
mercredi : 10h-12h/14h-18h  
jeudi : 10h-12h/14h-16h30  
vendredi : 10h-12h/14h-18h  
samedi : 9h-12h**

✉ mairie.mametz@wanadoo.fr



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A l'étage de la salle du Millenium  
Inscription gratuite

**mercredi : 15h30/17h30  
vendredi : 16h30/18h  
samedi : 10h30/12h**

Pendant les vacances scolaires, uniquement  
le vendredi de 16h30 à 18h

**Fermée en Août**



## AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 03.21.39.92.86

du lundi au vendredi : 11h-12h/14h-16h30

Samedi : 10h15/11h45



## ÉCOLE DES TILLEULS

☎ 03.21.38.47.70

**Directeur : Fabien EVERAËRE**

**Horaires : 8h45-12h / 13h45-16h30**

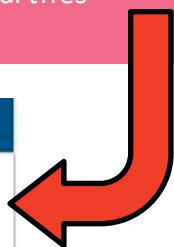
**Garderie municipale : 0,50€ la demi heure**  
*(Horaires : 7h30/8H30 et 16h30/18h30)*

**Cantine scolaire : 0,50€ / 1€ / 3,10€**  
en fonction du quotient familial  
*(plats cuisinés par Yanni'Cuisine Wavrans s/l'Aa)*

*Inscription à l'école pour les  
petits à partir du mois de mai*

**Bus scolaire : matin, midi et soir pour les enfants  
de Crecques et de Marthes**

ALLER	HORAIRES DU BUS	RETOUR
Mametz Responsable à l'école	8h30 -13h30	Mametz École
Marthes	8h35 - 13h35	Crecques
Crecques	8h40-13h40	Marthes
Mametz École	8h45-13h45	Mametz Responsable à l'école



# LES INFOS PRATIQUES



## COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS - TRI SÉLECTIF

**Ordures ménagères** : le mercredi matin dès 5h15



**Le tri selectif :**

**poubelle jaune** : emballages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques

**Jour de ramassage** : le jeudi dès 5h15

*Un calendrier de collecte fourni par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et également disponible en mairie (aussi téléchargeable sur [www.ca-pso.fr/dechets](http://www.ca-pso.fr/dechets)) précise les dates de ramassage.*

Papiers et cartons, emballages en verre sont à déposer **dans** les bornes.

## GESTIONNAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

**NOREADE** - Centre de Cassel

En semaine ainsi que le week-end

📞 03.28.42.43.33

## DÉCHETTERIE AIRE-SUR-LA-LYS



📞 03.21.12.10.33

**Horaires d'été** (à partir du 2ème lundi d'avril)

du lundi au samedi de 9h à 18h30

**Horaires d'hiver** (à partir du 2ème lundi d'octobre)

du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 17h30

*Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile*

## TÉLÉPHONES UTILES

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
<small>Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes</small>	
SMS OU FAX	114
<small>Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</small>	

Caisse d'Allocations Familiales  
32 30

Association de soins et Services à domicile  
S.P.A.S.A..D  
03.21.95.42.52

A.P.A.R.D.E Aire/Lys  
03.21.11.17.15

Centre des impôts de St-Omer  
03.21.98.76.76

Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer (CAPSO)  
03.74.18.20.00

BANQUE ALIMENTAIRE  
Mametz  
03.21.39.07.05

Gendarmerie Aire/Lys  
03.21.39.00.17

Point d'accès au droit Aire/Lys  
03.21.39.18.97

Mission Locale Aire/Lys  
03.21.38.96.10

Service de Gestion  
Comptable de Saint-Omer  
03.21.12.78.00

France Travail (Pôle Emploi) 3949

Restos du Coeur  
03.21.95.52.87

Secours Catholique Aire/Lys  
03.21.12.89.77

S.P.A Saint-Omer  
03.21.98.43.03